



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Facio (Costa Rica)	1
Discours de M. Romulo (Philippines)	6
Discours de M. Swaran Singh (Inde)	12
Discours de M. Karki (Népal)	18

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. FACIO (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] :
Monsieur le Président, la délégation du Costa Rica se réjouit sincèrement de votre élection à la présidence de cette importante Assemblée. Elle constitue un juste hommage rendu à votre patrie, à la République soeur de l'Equateur, et à vos mérites personnels, vous qui êtes un éminent spécialiste des questions internationales et qui avez utilisé votre expérience en faveur de la lutte pour la paix et la justice entre les nations au sein de cette organisation comme en dehors d'elle.

2. Ainsi que vous l'avez fait vous-même dans votre déclaration liminaire [2117^e séance], Monsieur le Président, la délégation du Costa Rica voudrait exprimer son sentiment de tristesse du fait du décès de deux chefs d'Etat, le Président constitutionnel du Chili, M. Salvador Allende, et S. M. le roi Gustave VI Adolphe de Suède.

3. Mon pays entretient des relations diplomatiques cordiales avec la République fédérale d'Allemagne depuis qu'elle existe et avec la République démocratique allemande depuis plus d'un an. Ma délégation se plaît à souhaiter maintenant une chaleureuse bienvenue aux représentants des deux Etats qui, voici peu, sont entrés dans notre organisation. Leur venue représente un pas important vers la possibilité pour les Nations Unies de devenir vraiment universelles. Le fait que l'accord se soit fait entre les deux Etats allemands pour permettre cette entrée simultanée est une preuve de plus de la réduction de la tension qui avait divisé le monde en deux blocs idéologiques antagonistes et apparemment impossibles à concilier. La présence dans cette salle des représentants des deux Allemagne est un symbole réconfortant du fait que la guerre froide a presque entièrement cédé le pas à la coexistence pacifique.

4. La liquidation progressive du colonialisme nous permet aujourd'hui de souhaiter également la bienvenue à un nouvel Etat américain, le Commonwealth des Bahamas. Nous souhaitons à la jeune nation les meilleurs succès et

nous espérons également qu'elle fera promptement son entrée dans notre organisation régionale, l'Organisation des Etats américains (OEA), où doivent pouvoir être représentés tous les Etats libres et indépendants de cet hémisphère.

5. Ma délégation a voté avec enthousiasme la résolution 2937 (XXVII) par laquelle l'Assemblée exprimait le désir de voir la République populaire du Bangladesh admise à l'Organisation des Nations Unies en qualité de Membre. Elle l'a fait, certaine que le gouvernement de ce pays ferait tout ce qui était en son pouvoir pour appliquer la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité à l'égard d'un juste règlement des problèmes résultant de la lutte armée et pour le rapatriement des prisonniers de guerre. La délégation du Costa Rica espère que, lorsque la question sera posée à nouveau, les membres du Conseil de sécurité recommanderont à l'unanimité l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire du Bangladesh.

6. Le Costa Rica se prononce en faveur des aspirations du peuple coréen à voir réunifier un pays ancien, aujourd'hui divisé en deux Etats : la République de Corée, au sud, et la République populaire démocratique de Corée, au nord. Le Costa Rica souhaite également que cette réunification soit réalisée par des moyens pacifiques, sans ingérence étrangère, et par une formule qui permette aux deux Corée, et à tous les Coréens de décider librement de ce qui leur convient le mieux quant à l'établissement d'un Etat unifié de Corée, ainsi que de la forme de gouvernement et de la politique économique et sociale qui répondraient le mieux à la réalité historique actuelle et aux justes aspirations de cette nation qui a tant souffert.

7. Le dialogue entre les organisations de la Croix-Rouge du nord et du sud de la Corée, entamé en 1971, a fort heureusement abouti en juillet 1972 à un communiqué commun¹ sur la constitution d'un Comité de coordination nord et sud-coréen. Le Costa Rica espère que ce dialogue continuera dans le meilleur esprit de coopération afin de surmonter les obstacles qui, depuis 27 ans, divisent le peuple coréen.

8. Ce dialogue direct pourrait fort heureusement prendre la place des bons offices de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Dans le cadre du désir que j'ai déjà exprimé de voir les Coréens eux-mêmes résoudre leurs problèmes importants, mon gouvernement est disposé à voter pour la dissolution de ladite commission, ce que d'ailleurs recommandent les membres mêmes de la Commission.

9. Ma délégation ne croit pas, cependant, que le moment soit venu de dissoudre également le Commandement des

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

Nations Unies en Corée, créé par la résolution 84 (1950) du Conseil de sécurité, en date du 7 juillet 1950. Cette opinion repose sur le fait que ce Commandement a été celui qui, au nom des Nations Unies, a constitué le seul interlocuteur des Forces de la Corée du Nord et de la République populaire de Chine pour la signature de l'Accord d'armistice de 1953. Nous pensons donc qu'une dissolution prématurée du Commandement, avant que ne soient entamées des négociations qui aboutiraient à des accords pouvant valablement remplacer l'Accord d'armistice, pourrait mettre en danger les dispositions compliquées qui maintiennent le cessez-le-feu depuis plus de 20 ans.

10. Bien entendu, la délégation du Costa Rica, étant donné qu'elle souhaite que les Coréens résolvent directement leurs problèmes, sera disposée à voter en faveur de la dissolution du Commandement des Nations Unies lorsque les représentants des deux Etats coréens auront fait officiellement savoir au Conseil de sécurité que son existence n'est plus jugée nécessaire.

11. Puisque la question de la Corée figure cette année à l'ordre du jour de l'Assemblée [*point 41 de l'ordre du jour*], ma délégation souhaite que les représentants des deux Etats coréens participent au débat sur cette question et qu'ils disposent des mêmes droits et des mêmes obligations.

12. Le Costa Rica a souvent répété son attachement aux principes de l'universalité de notre organisation. Nous croyons que, dans l'intérêt de la paix du monde et du bon fonctionnement des Nations Unies, il est indispensable que soient réunis en leur sein tous les Etats indépendants dotés d'un gouvernement propre. C'est pourquoi ma délégation est prête à appuyer chaleureusement l'entrée à l'Organisation de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée. Mon gouvernement pense que la pleine participation des deux Etats coréens aux travaux de cette organisation, loin de la paralyser, faciliterait le dialogue pour la réunification pacifique de la grande nation coréenne.

13. Dans son introduction au rapport sur les travaux de l'Organisation au cours de l'année écoulée, notre compétent Secrétaire général, Kurt Waldheim, nous rappelle que "l'idée première de l'Organisation des Nations Unies est celle d'une Organisation dont la fonction essentielle est de maintenir et au besoin d'imposer la paix et la sécurité internationales" [*A/9001/Add.1, p.2*].

14. Encore que M. Kurt Waldheim précise que cette définition a été élargie par l'adoption d'objectifs à moyen et à long terme, il affirme toujours que l'on trouve en première place la tâche quotidienne visant à maintenir la paix et la sécurité [*ibid.*]. Et il ne pourrait en être autrement. Sans une atmosphère vraiment pacifique, il n'est pas possible que se déroulent dans de bonnes conditions d'autres activités internationales. Voilà pourquoi il convient qu'à chaque Assemblée générale nous réfléchissions profondément à la signification même de la paix et aux moyens d'y parvenir.

15. La paix, on l'a bien souvent dit, c'est beaucoup plus que l'absence de guerre, c'est le fruit de la justice. Et, pour en donner une définition plus moderne, la paix est selon la

pensée du souverain pontife le nouveau nom du développement. En tant que fruit de la justice et levain du développement, la paix a ses propres voies. La principale est le dialogue, la communication entre les hommes. Un dialogue véritable ne se conçoit pas sans droiture et sans sincérité. Lorsque on y parvient, aucun problème de relations humaines, quelque ardu qu'il soit, ne demeure sans solution. C'est de là que vient la valeur du verbe, de la parole, signe de la grandeur de l'être humain et pont indispensable dans le juste progrès de l'humanité.

16. La guerre naît lorsque meurent les paroles, c'est-à-dire lorsque l'homme a décidé de rompre la communication avec l'homme. Lorsqu'on cesse d'entendre les paroles, on commence à entendre le crépitement des mitrailleuses, le rugissement des canons, et l'on voit régner la mort, qui est la barbarie. C'est dire que la barbarie commence là où cessent les paroles. La culture c'est le dialogue, la parole. La barbarie c'est l'absence de communication.

17. Voilà pourquoi l'Organisation des Nations Unies est si importante et si féconde, dans le contexte mondial, comme le sont l'OEA et d'autres organisations semblables dans un cadre régional. Encore qu'elles ne résolvent pas tous les problèmes internationaux, l'existence même de ces organisations en tant que forums de dialogue est d'une immense importance pour la paix. Là où existe la possibilité de dialogue, on voit poindre une espérance de paix. Cette espérance commença au Viet-Nam lorsque Américains et Nord-Vietnamiens se sont montrés disposés à entamer le dialogue. La chose n'a pas été possible encore au Proche-Orient parce qu'on n'a pas pu instaurer un dialogue direct entre Arabes et Israéliens.

18. Aujourd'hui, en Amérique centrale, la paix semble prometteuse depuis que les Ministres des affaires étrangères du Honduras et d'El Salvador ont entamé le dialogue à Washington et à Mexico.

19. Enfin, comme je le disais déjà, le dialogue entamé en Corée entre les organisations de la Croix-Rouge du Nord et du Sud promet d'être un instrument efficace de réunification pacifique de la péninsule.

20. Le Costa Rica, en tant que Membre dévoué de l'Organisation, lutte sur tous les plans pour la consolidation de la paix. C'est pourquoi il a ouvert le dialogue avec tous les pays qui l'acceptaient, quelles que soient leur idéologie politique ou leur forme de gouvernement. Nous sommes convaincus qu'il n'est point besoin de disposer d'arsenaux nucléaires ni d'être une grande puissance économique mondiale pour que la voix qui s'exprime pour la paix soit entendue. Les petites nations comme la mienne, avec une claire vision historique et une tradition pacifiste, peuvent et doivent lever l'étendard de la paix.

21. Pour notre gouvernement, la paix demeurera l'objectif principal de ses activités sur le plan extérieur et intérieur. Voilà pourquoi nous croyons chaque jour davantage combien est nôtre la tâche fondamentale des Nations Unies.

22. Les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies constituent tous la base et l'orientation de notre politique extérieure. C'est pourquoi cette année, le Costa Rica, appuyé à l'unanimité par le Groupe des Etats

d'Amérique latine, a décidé de présenter sa candidature à l'un des sièges non permanents du Conseil de sécurité. Mon pays démontre ainsi sa disposition à accepter sa part des responsabilités générales des Nations Unies. Si nous devons être élus, nous consacrerions tous nos efforts à exprimer, à travers cette fonction, les sentiments et aspirations de paix, de justice et de développement des peuples d'Amérique latine dont les délégués nous ont choisis pour représenter cette région.

23. Lors de la discussion générale à la vingt-septième session de l'Assemblée, on a pris note avec satisfaction de la manière favorable dont évoluaient les relations entre les grandes puissances. Nous avons fait remarquer que la tension entre l'Est et l'Ouest diminuait, alors qu'autrefois elle plongeait le monde dans la guerre froide et semblait par moments le conduire à l'holocauste nucléaire.

24. En cette nouvelle session, nous pouvons affirmer que la détente Est-Ouest continue de se manifester dans des conditions fort favorables. La fin de la guerre au Viet-Nam, les traités de normalisation des relations entre Etats européens, les accords sur la limitation des armes stratégiques négociés entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et la première phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sont autant de symptômes fort encourageants d'un climat meilleur pour la paix dans le monde. Jamais n'a paru plus vraie qu'aujourd'hui la thèse du président Nixon selon laquelle "l'ère de la négociation doit venir remplacer celle de l'affrontement".

25. Mais ce qui est non moins certain, c'est que tandis que diminue nettement la tension entre l'Est et l'Ouest, surgit et s'aiguise une autre tension entre le Sud et le Nord. Tandis que les grandes puissances semblent trouver un équilibre de coexistence pacifique dans l'administration de leur propre bien-être, l'on voit croître le mécontentement des nations sous-développées devant l'exploitation dont, consciemment ou inconsciemment, elles ont été victimes de la part des nations industrialisées capitalistes ou socialistes.

26. Lors des différentes sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], on a vu s'instaurer une alliance paradoxale mais compréhensible entre les gouvernements des nations situées dans la partie supérieure de l'hémisphère Nord, qui ont atteint un grand degré de développement économique, face aux justes revendications des nations du Sud, qui commencent à comprendre que leur désunion est une cause de retard dans leur développement.

27. Les nations du Nord, quelle que soit leur idéologie politique, représentent l'état d'esprit conservateur dans la lutte pour le développement mondial. Ceci n'a rien pour nous surprendre : les Etats riches tendent toujours à être conservateurs, car ils ont beaucoup à conserver. En revanche, les peuples du Sud, où se trouvent géographiquement tous les Etats du tiers monde, tendent à être révolutionnaires. Pauvres, attardés, ils se sentent poussés à liquider les structures nationales et internationales qui font obstacle à leur développement. Devant l'iniquité du commerce international et l'absence de véritable coopération économique multinationale, le vent de la révolution souffle toujours plus puissamment dans la direction sud-nord.

28. Voilà pourquoi, je le répète, ce nouveau processus de rassemblement des forces est en train de changer rapidement l'axe des tensions internationales. Jusqu'à récemment, pour des raisons essentiellement idéologiques, et parfois dogmatiques, cet axe allait d'est en ouest. Aujourd'hui, en raison de la lutte contre le sous-développement, il a pris la direction sud-nord.

29. Il y a peu, je disais à Mexico que la plus grande menace contre la paix n'est plus celle des armes nucléaires, qui paraissent avoir trouvé dans l'équilibre de la terreur leur propre coexistence. La plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales, menace beaucoup plus explosive que celle de la fusion nucléaire, c'est l'extrême pauvreté qui afflige la grande masse des habitants de la partie sud du monde.

30. Le désespoir de plus de deux milliards d'êtres humains qui vivent misérablement dans les pays sous-développés constituant le tiers monde représente le plus grand défi lancé au nouveau système de coexistence pacifique que préconisent les grandes puissances.

31. Pour maintenir cette coexistence pacifique que tous nous souhaitons, il faut que s'accroisse, sans entrave, la coopération internationale pour le développement, il faut que s'instaure un commerce extérieur vraiment équitable. Sinon la frustration des peuples du tiers monde fera que la tension entre le Sud et le Nord deviendra si grave que sous peu, le monde se verra divisé radicalement en deux camps pour une nouvelle guerre froide dont les conséquences seront plus terribles que celles que l'humanité a connues déjà lors des divisions entre l'Est et l'Ouest, divisions qui se sont maintenant atténuées.

32. Nous nous trouvons à une nouvelle session de l'Assemblée générale sans que, malheureusement, l'établissement de la paix au Moyen-Orient ait fait beaucoup de progrès. En dépit des efforts de l'Organisation, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité n'est toujours pas appliquée.

33. Nous répétons en cette assemblée notre certitude que, quelle que soit la solution recherchée pour résoudre la crise au Proche-Orient, elle doit être trouvée dans le cadre des dispositions de la résolution 242 (1967). Celle-ci réunit trois principes essentiels pour la paix au Moyen-Orient exprimés de manière équilibrée : a) principe de non-reconnaissance de l'acquisition de territoires occupés par la force; b) nécessité de respecter la souveraineté de tous les Etats de la région, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et c) juste solution du problème des Palestiniens déplacés.

34. Tandis que l'on recherche une solution définitive, nous croyons qu'il faut redoubler d'efforts pour assurer la réouverture du canal de Suez. Sa fermeture a causé de grands dommages économiques non seulement aux pays directement impliqués dans le conflit du Moyen-Orient, mais également à la communauté internationale tout entière.

35. Comme chaque année, nous faisons entendre notre choix en faveur du désarmement général et complet sous contrôle international. Par ce moyen, non seulement nous éloignerions de l'humanité l'ombre de terreur que repré-

sente la puissance belliqueuse, mais l'on verrait également la possibilité qu'une partie des 200 milliards de dollars consacrés chaque année à l'acquisition d'armements soit destinée à l'aide internationale qui, ne l'oublions pas, constitue un devoir et non un geste de philanthropie. Je dis que c'est un devoir parce que, grâce à cette aide, les pays industrialisés — qui sont ceux qui dépensent le plus en armements — seraient à même de rendre aux pays en voie de développement une partie de ce qu'ils en ont retiré pour cimenter leur développement et leur force.

36. Malheureusement, en dépit de la détente progressive, dont nous nous sommes loués, on n'a pas pu avancer vraiment vers l'objectif du désarmement définitif. Le Costa Rica a appuyé et continuera d'appuyer l'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement. Il ne se décourage pas devant le manque d'enthousiasme dont certaines grandes puissances ont fait preuve à l'égard de cette conférence. Mais, réaliste, le Costa Rica ne prétend pas non plus que la conférence puisse avoir lieu sans les préparatifs nécessaires. Il est à regretter que le Comité spécial pour la conférence mondiale du désarmement désigné par le Président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale n'ait pu progresser dans la tâche qui lui avait été confiée, en raison surtout du refus de participer aux travaux de quatre des cinq puissances nucléaires : les Etats-Unis, la Chine, la France et le Royaume-Uni.

37. En sa qualité de nation latino-américaine, le Costa Rica est fier de participer activement au Traité de 1967 visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), qui a établi dans notre région la seule zone libre d'armement nucléaire. Ma délégation se félicite qu'au cours de l'année écoulée la France et la République populaire de Chine se soient jointes aux Etats-Unis et au Royaume-Uni pour signer le Protocole additionnel II au Traité de Tlatelolco. Nous regrettons que l'Union soviétique n'en ait pas encore fait autant.

38. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, plus de 70 nations soumises au joug colonial sont parvenues à l'indépendance et sont aujourd'hui Membres de l'Organisation. Mais ce triomphe du principe de la libre détermination des peuples ne nous donnera pas satisfaction aussi longtemps que ne sera pas parachevé le processus de décolonisation, que les Nations Unies ont tant favorisé. Ma délégation continuera d'appuyer fermement les nations qui luttent pour parvenir à une indépendance complète.

39. Fidèle à sa tradition, et partisan convaincu du droit de tous les peuples à choisir leur destin sans ingérence étrangère, le Costa Rica réitère son appui aux résolutions du Conseil de sécurité qui condamnent toute politique colonialiste. Il réaffirme également son adhésion aux sanctions décrétées contre le régime illégal de Rhodésie du Sud, ainsi que la validité et la raison d'être des résolutions adoptées par cette assemblée qui, systématiquement, repousse toute forme de discrimination raciale et l'*apartheid*.

40. Je ne dois pas passer sous silence l'existence du problème de Gibraltar, dernière des colonies en territoire européen. Nous avons le devoir de demander que soit appliquée à Gibraltar la doctrine des Nations Unies sur la décolonisation, qui doit servir de base au rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Espagne. A cet égard, nous

espérons que la Grande-Bretagne, dans les plus brefs délais, voudra bien entamer avec l'Espagne les négociations nécessaires que demandent les résolutions de l'Assemblée générale pour mettre fin à une situation coloniale qui, vestige d'un passé anachronique, continue néanmoins de se maintenir à Gibraltar.

41. Cette année, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le moment est bien choisi pour réfléchir aux grands principes que contient cet important document, ainsi qu'à la manière dont a été appliquée — ou ignorée — la conduite qui y est préconisée.

42. L'histoire démontre que les codes moraux ont toujours précédé la conduite morale, car les sociétés ont besoin de temps pour assimiler des normes supérieures et, même plus tard, la perfection n'est jamais possible. Nous ne saurions donc nous laisser décourager par les contradictions, chez de nombreuses nations, entre les principes solennellement proclamés il y a un quart de siècle et la manière de les respecter.

43. Le spectre de l'oppression totalitaire déchaînée par le nazisme-fascisme a poussé à l'adoption unanime de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans cette déclaration, on a voulu résumer ce qui sépare la liberté de l'esclavage, la paix de la violence, la justice de l'injustice, le plein développement de la personnalité humaine de sa mutilation.

44. Dans la Déclaration, on a défini avec une admirable précision le minimum des droits qui constituent le cadre de la dignité de l'être humain, minimum qui comprend les droits à l'égalité, à la liberté, au bien-être économique et à un traitement fraternel de la part des autres membres de la famille humaine.

45. Au paragraphe 3 de l'Article I de la Charte des Nations Unies, il est mentionné comme l'un des objectifs principaux :

“Réaliser la coopération internationale... en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion”.

46. Comme la Charte elle-même ne précise pas ce que sont ces droits de l'homme et ces libertés fondamentales dont le développement et le respect constituent le but fondamental de l'Organisation, Costa Rica pense que la Déclaration universelle des droits de l'homme interprète le sens de ces termes, se trouvant ainsi incorporée à la Charte elle-même.

47. Si la Déclaration, certes, ne constitue pas un ensemble de normes contraignantes pour les Membres de l'ONU, en tant que document d'interprétation des normes de la Charte qui, elles, ont un caractère juridique, qui exige qu'on lui obéisse.

48. Les Etats Membres ne peuvent alléguer une méconnaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales qu'eux-mêmes ont promis de favoriser en signant la Charte. En accordant leur assentiment à la Déclaration, les Etats Membres ont approuvé une liste de droits et

libertés qui figurent au paragraphe 3 de l'Article I que je viens de citer, et, partant, ont accepté l'obligation d'en assurer la reconnaissance et l'application universelle et réelle par des mesures progressives de caractère national et international. C'est ainsi que l'entend le Costa Rica et, pour lui en tout cas, les normes éthiques que comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme constituent des mandats juridiques auxquels on ne saurait se soustraire.

49. Il est évident que l'on ne peut assurer véritablement la dignité de l'homme par le simple énoncé de droits civils et politiques classiques, ni même par leur application. La liberté humaine est incomplète et peut ne pas être respectée par autrui lorsque l'être humain ne jouit pas d'un niveau de vie suffisant. Au même titre, dans le domaine international, on peut affirmer qu'un pays n'est pas suffisamment respecté, bien que politiquement indépendant, tant que, par son travail et par son commerce avec d'autres pays, il ne peut maintenir ses citoyens dans la dignité.

50. Il est évident d'ailleurs que pour que tous les membres de la société parviennent à un niveau de vie suffisant, un degré élevé de développement économique s'impose. On peut donc affirmer, comme l'a fait le président Kennedy, que le développement est un des noms de la liberté. On ne pourra atteindre aux droits de l'homme sur le plan économique et social que si l'on combine une production élevée à une juste répartition.

51. A juste titre, le président Figueres, du Costa Rica, a déclaré :

“Avant la révolution industrielle, on ne pouvait concevoir l'abondance de biens ni de services. De façon tacite, chacun, excepté quelques réformateurs, acceptait le fait que le travail de la communauté ne pouvait produire plus que ce qui permettait le bien-être d'une minorité privilégiée. Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, quelques pays produisent suffisamment pour tous leurs citoyens. Les nations pauvres, qui constituent encore la majorité de l'humanité, veulent aussi en faire autant. Elles veulent se développer.

“Il est dans l'intérêt commun de tous les peuples et dans celui de l'harmonie de la famille humaine que ces nations retardées se développent. On ne pourra satisfaire les droits économiques et sociaux sur le plan universel tant que le travail coordonné de toute l'humanité ne produira pas les biens et les services suffisants pour tous les peuples.”

52. Pour que l'Etat puisse pleinement assurer ces droits économiques et sociaux, il faut que la nation dispose de ressources financières et techniques considérables, que seul le développement fournit. C'est pourquoi les nations sous-développées ne peuvent pleinement rendre efficaces ces droits de l'homme, et c'est pourquoi c'est une obligation internationale que de coopérer avec les pays en voie de développement pour qu'en accélérant leur développement économique et social ils parviennent à respecter leurs engagements.

53. Le Costa Rica regrette que les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [résolution 2200 A (XXI), annexe] n'aient pas encore recueilli un nombre suffisant de

ratifications pour en permettre la mise en vigueur. Je saisis cette occasion pour demander instamment et respectueusement aux Etats qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir s'efforcer de les ratifier.

54. Pour commémorer avec éclat le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle, le Costa Rica, coauteur du projet visant à la création d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme², prie instamment l'Assemblée et la Troisième Commission de ne pas continuer de renvoyer l'étude de la question et de décider, une fois pour toutes, d'approuver définitivement un instrument important pour la coopération en ce qui concerne les droits de l'homme.

55. Le Costa Rica espère que les Nations Unies feront bientôt une réalité de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Cette proposition, que le président du Mexique, Luis Echeverría, a présentée à la troisième session de la CNUCED³, recueille l'appui le plus enthousiaste de la part de ma délégation. Car, ainsi que l'a déclaré l'auteur du projet, il n'est pas possible d'arriver à un ordre juste et à un monde stable tant que l'on ne créera pas des obligations et des droits qui protégeront les Etats économiquement faibles.

56. Dans cette charte, il faut que figure le devoir des Etats industrialisés d'accorder un traitement plus équitable aux Etats sous-développés dans leurs échanges commerciaux. Car le commerce entre pays riches et pauvres devrait être le meilleur instrument pour un développement mondial uniforme. Si les droits économiques et sociaux étaient universellement appliqués, une heure de travail humain accompli dans un certain pays serait échangée contre une heure de travail humain dans un autre. Cette règle qui, nous le reconnaissons, est encore un objectif lointain, pourra apporter à de nombreux pays économiquement sous-développés tout le revenu nécessaire à leur développement.

57. Pour contrer cette thèse, on dira que, dans la plupart des activités, le produit d'une heure de travail dépend en grande partie du montant du capital investi par ouvrier et que cela dépend également de la technique appliquée. Un ouvrier muni d'une pelle mécanique peut par exemple déplacer 100 fois plus de terre qu'un pauvre travailleur muni d'une simple pelle et, par conséquent, on ne peut payer le même salaire à l'ouvrier spécialisé et au manoeuvre sous-développé.

58. Toutefois, dans les sociétés avancées, le niveau des salaires s'accroît sans rapport direct avec la productivité individuelle. Il est des activités où la productivité par heure et par homme s'est multipliée, comme dans l'industrie de l'acier. Il est par contre des activités où la productivité horaire n'a pas augmenté, comme par exemple dans le travail d'un coiffeur, d'un maître d'école ou d'un musicien. Et pourtant, les salaires de tous ont augmenté de façon plus ou moins uniforme. En fait, les salaires de base et les

² Ibid., vingtième session, Annexes, point 98 de l'ordre du jour, document A/6167, par. 3.

³ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. 1 a, première partie, Résumés des déclarations des chefs de délégation (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D. Mim. 1, première partie), p. 187.

salaires journaliers ont été rattachés à l'augmentation de la productivité de l'économie d'une façon générale. Le coiffeur qui travaille pour le mécanicien produit indirectement de l'acier. Cela est conforme aux aspirations des droits économiques et sociaux.

59. Dans une humanité unifiée, le même principe devrait être appliqué sur le plan international. Bien que cela puisse sembler aujourd'hui chimérique il n'est pas de raison morale pour que l'ouvrier agricole du Costa Rica qui produit le café pour le petit déjeuner du mécanicien de Detroit qui fabrique des camions pour le transport du grain gagne moins — et peut-être 20 fois moins dans certains cas — que son collègue américain. La juste règle devrait être : "A travail égal, salaire égal."

60. Le président Figueres a signalé le fait que dans les sociétés avancées on abhorre les vestiges mêmes du travail d'esclave. Les lois sur les salaires minimaux empêchent le patron d'acheter du travail bon marché, même lorsque la main-d'oeuvre étrangère existe en abondance. Mais ce critère ne s'applique pas au commerce international. Je citerai encore le président Figueres :

"L'effort d'innombrables travailleurs qui gagnent des salaires de misère est acheté par les pays riches sous forme de matières premières, et notamment de produits agricoles. On permet le "libre commerce" entre les importateurs privés qui négocient à partir d'une position de force d'une économie riche et les exportateurs privés qui font partie de la faiblesse d'un pays pauvre. Les exportateurs privés dans un pays pauvre ne se sentent pas responsables du bien-être du peuple. Leur intérêt consiste à maintenir une marge aussi ample que possible entre ce que l'on paie aux producteurs ou travailleurs nationaux et ce que l'on obtient en paiement des importateurs étrangers. Pour ces exportateurs, l'exportation est une bonne affaire quel que soit le niveau des prix et des salaires. Ainsi, sans le vouloir, ils retardent le développement économique et l'amélioration de la situation sociale."

61. Tant que le commerce international accentuera l'appauvrissement des nations sous-développées, il est indispensable de continuer de compenser ce déséquilibre par ce que l'on appelle l'assistance extérieure. Même si les termes de l'échange s'amélioraient, il faudrait continuer d'accorder une aide financière aux pays en voie de développement pour les indemniser du drainage de richesses qui s'est produit pendant des siècles d'exploitation commerciale.

62. Au cours de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, cette aide extérieure a été fixée à 1 p. 100 du produit brut des pays industrialisés. Mais cet objectif n'a pas été atteint. Aujourd'hui, bien que l'objectif fixé soit de 0,70 p. 100, l'on n'arrive pas à 0,35 p. 100; or, il faudrait que la proportion soit beaucoup plus élevée si vraiment l'on veut combler le fossé, toujours plus large, entre pays pauvres et riches.

63. Quelles sont les chances d'accroître l'aide extérieure ? Cela dépendra de la manière dont la paix mondiale sera renforcée. En effet, le produit national d'un pays développé est utilisé pour assurer trois catégories de dépenses : les dépenses relatives à l'accroissement du niveau de vie national, les dépenses de guerre, et les dépenses relatives au développement international.

64. Pour accroître les dépenses de l'une quelconque de ces catégories d'une façon appréciable, il faut en réduire une, ou même deux. Jusqu'à présent, ce qui a été sacrifié c'est le développement international, parce que sur le plan politique, c'est le plus faible. Pour des raisons nationales évidentes, il est difficile de réduire les dépenses destinées à assurer un accroissement du niveau de vie. Pour des raisons internationales, on a pensé qu'il était risqué de réduire les dépenses de guerre.

65. Toutefois, encore que l'on puisse juger peu réaliste cette aspiration, ce qu'il faudra réduire un jour, ce sont précisément les dépenses militaires. Maintenant que nous constatons une grande détente entre les superpuissances, il devrait être moins difficile de réduire les dépenses militaires.

66. Comme l'a dit le président Figueres :

"L'arithmétique de la question est presque enfantine. Si nous pouvions réduire de moitié les frais de guerre, cela suffirait pour maintenir l'ordre et cela nous permettrait de continuer d'exploiter l'espace, l'atome, le fond des mers et le coeur de la Terre.

Si nous pouvions réduire de moitié les dépenses de guerre, les nations les plus développées pourraient, sans sacrifier leur niveau de vie ni leur rythme de croissance, consacrer les ressources économisées au développement externe. Si toutes les nations le faisaient, comme cela devrait être, peut-être en moins d'un demi-siècle verrions-nous notre planète s'embellir par l'épanouissement de la grande société humaine."

67. Bien qu'il y ait encore beaucoup à faire, la grandeur de la Déclaration universelle des droits de l'homme illumine la voie du progrès pour le dernier quart de siècle.

68. La jouissance des droits de l'homme rend indispensable le développement économique et social. Le développement nous oblige non seulement à corriger les causes intérieures de la pauvreté des nations, mais aussi à réexaminer toutes les relations économiques entre pays riches et pays sous-développés.

69. Puisqu'il est difficile de changer certaines de ces relations, il est indispensable, à titre de remplacement, d'établir une compensation générale et pour longtemps, sous forme d'assistance extérieure. Et, comme l'a dit le président Figueres :

"Une grande augmentation de l'aide extérieure dépend en bonne partie de la possibilité de réduire les dépenses de guerre. Ce n'est pas là une surprise. Les droits de l'homme et la paix universelle cohabitent le coeur de l'homme. Les deux constituent le grand objectif des Nations Unies. La paix aide le développement. Le développement engendre la paix. Tous deux sont à la fois causes et effets. Ils se renforcent mutuellement. Leur destin commun est le règne des droits de l'homme."

70. M. ROMULO (Philippines) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, chers compagnons de voyage sur le vaisseau spatial Terre : c'est avec plaisir que la délégation philippine vous adresse ses cordiales félicitations,

Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la Présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Les nombreuses années pendant lesquelles vous avez participé de façon remarquable aux délibérations des Nations Unies constituent la meilleure assurance que vous guiderez avec succès la présente session de l'Assemblée. Nous sommes certains que, sous votre conduite compétente, nos débats se dérouleront de manière rapide et féconde et resteront au niveau très élevé que leur ont donné vos éminents prédécesseurs, dont le plus récent a été le Vice-Ministre des affaires étrangères de Pologne, M. Stanislaw Trepczyński.

71. Une époque de changements, comme la présente, devrait être le temps des occasions offertes. Lorsque les affaires humaines deviennent fluides, ce qui était impossible devient possible. Ce qui n'avait jamais pu être tenté peut alors être réalisé. Par ailleurs, lorsque les anciennes amarres sont arrachées et que les conceptions et les méthodes anciennes ne répondent plus à la situation, un sentiment d'incertitude et d'inquiétude peut nous accabler. La question est de savoir comment faire face aux changements. Si nous utilisons le changement, si nous dirigeons le changement, si nous l'orientons vers des voies constructives, nous pouvons transformer des situations dont il était impossible de venir à bout auparavant, et nous pouvons édifier du neuf selon des méthodes meilleures et mieux appropriées. Si nous nous opposons au changement, si nous regrettons les méthodes anciennes, si nous ne sommes pas prêts et n'avons pas de plans pour un avenir meilleur, la marée du changement sera alors endiguée, nos efforts seront inutiles et nous serons déçus.

72. Chacun de nous comprend que nous sommes à un carrefour de l'histoire. Chacun des domaines des affaires humaines connaît des changements rapides et irréversibles. Alors que nous en arrivons aux trois quarts de notre siècle, il nous appartient essentiellement d'axer ces changements de manière judicieuse.

73. Même les formes de gouvernement cèdent au changement et s'adaptent aux besoins et aux aspirations impérieux des peuples, aspirations dont la réalisation ne saurait plus tarder. Lorsqu'il n'y a pas de changements, ou lorsqu'on s'efforce de revenir en arrière, le résultat en est le désastre. Ainsi, aux Philippines comme dans beaucoup d'autres pays, le changement est devenu nécessaire et inévitable pour répondre au besoin impératif de vie meilleure pour la nation.

74. En un temps où beaucoup de gouvernements anciens, historiquement stables et démocratiques constatent que les processus traditionnels de la démocratie ont perdu leur éclat — je le répète : ont perdu leur éclat — et que leur stabilité est incertaine, les gouvernements de nations plus nouvelles et plus pauvres découvrent, comme les Philippines l'ont découvert, que des changements décisifs et audacieux sont autant plus nécessaires.

75. Il y a un an, le président Ferdinand E. Marcos, des Philippines, a créé ce que l'on a qualifié avec justesse de société nouvelle. Il s'agissait essentiellement de répondre avec clairvoyance à la nécessité impérieuse d'introduire des changements révolutionnaires. L'ancien cadre politique, calqué sur celui de l'Occident, s'était révélé impropre à

satisfaire les aspirations de notre population, qui souhaitait la justice économique et sociale. Des réformes de structure étaient nécessaires; en fait, il convenait de refondre la société tout entière. L'objectif primordial était d'assurer la pleine participation de la population aux responsabilités et aux avantages du développement national.

76. Le président Marcos, à l'occasion du premier anniversaire de la société nouvelle, il y a deux semaines, a dit : "Fondamentalement, ce que nous avons fait a été de fonder les bases d'une civilité nationale qui ont été déracinées par des décennies d'âpre conflit politique et d'anarchie sociale. Nous avons porté remède aux griefs populaires les plus pressants. Nous avons établi une structure de stabilité sociale, politique et économique. Partant de ce nouveau degré de stabilité, nous devons maintenant lancer notre nation vers de nouvelles cimes du développement." Les résultats sont vraiment remarquables. Grâce à une acceptation accrue sur le plan international, découlant d'une stabilité, d'une paix et d'un ordre intérieurs considérablement accrus, les investissements étrangers aux Philippines ont augmenté de 138 p. 100 — je répète : 138 p. 100. L'accroissement des affaires s'est, à l'intérieur, situé au même niveau.

77. Plus importants encore sont les changements apportés par la réforme agraire, cause historique de troubles sociaux. Reconnaissant leur importance, le premier acte du président Marcos, après la création de la société nouvelle, a été de déclarer le pays tout entier zone de réforme agraire. En un an à peine, plus de 100 000 transferts fonciers ont été réalisés, avec les mesures de soutien indispensables telles que l'établissement de coopératives et de formes de crédit et le développement des infrastructures agricoles. Ce chiffre dépasse le nombre total de transferts effectués au cours du quart de siècle qui s'est écoulé depuis que les Philippines ont recouvré leur indépendance.

78. Le programme de réforme agraire de six ans prévoit le transfert de plus d'un million et demi d'hectares de terres cultivées à près d'un million de métayers.

79. Une autre amélioration importante est l'augmentation des réserves de devises étrangères. D'un point de départ très bas, nos réserves de devises étrangères se sont accrues de plus de 5 000 p. 100 — je répète 5 000 p. 100 — depuis qu'existe la société nouvelle. En 1972, cet excédent était presque au minimum de 10 millions de dollars. Au cours des premiers huit mois de 1973, cet excédent est monté jusqu'à 531 millions, et en septembre il a atteint 759 millions de dollars, contre 10 millions de dollars il y a un an. Une amélioration notable a également été constatée dans la situation de la balance des paiements, qui au cours de l'année écoulée a marqué un excédent de 425 millions de dollars contre seulement 6 millions l'année précédente.

80. Les revenus fiscaux ont augmenté de plus de 65 p. 100, ce qui montre l'efficacité des réformes fiscales, et surtout l'appui populaire accru donné à la société nouvelle. Les touristes affluent toujours plus nombreux et on prévoit une augmentation de 30 p. 100 pour l'année à venir.

81. Les gains économiques acquis par la société nouvelle vont de pair avec le progrès du secteur social. Un élan nouveau a été donné à tous les domaines du développement

national. La société nouvelle a eu un effet catalyseur du fait qu'elle a libéré les énergies créatrices de notre peuple. Une auto-assistance dynamique est poussée au maximum.

82. Dans cette grande entreprise de transformation d'une société qui avait été atrophiée et déformée par des siècles de domination étrangère, nous avons reçu une assistance inestimable de pays amis et de diverses institutions du système des Nations Unies. Presque par définition, des pays pauvres, en voie de développement, en particulier d'anciennes colonies comme les Philippines, ne peuvent assurer leur croissance par leurs propres moyens seulement. Il existe des déficiences critiques sur le plan de la technique, des équipements modernes et des capitaux qui ne peuvent être corrigées que grâce à l'aide extérieure.

83. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est maintenant l'organisme d'exécution pour le développement le plus important des Nations Unies, d'avoir envisagé une allocation accrue du chiffre indicatif de planification pour le soutien de notre programme de développement national de quatre ans. Ce programme est en cours de révision compte tenu des priorités de développement de la société nouvelle. Nous avons l'intention de coopérer étroitement à cet égard avec le PNUD.

84. Sur le plan social, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance [FISE] continue de nous donner l'aide dont nous avons grand besoin, surtout dans les domaines essentiels de la santé des enfants, de la nutrition appliquée et de l'éducation des jeunes déshérités. Une assistance technique importante et très appréciée nous est donnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et autres institutions spécialisées.

85. Cependant, c'est à notre propre peuple qu'il incombe d'apporter la plus grande part de foi et de responsabilité, et il travaille maintenant avec énergie, à l'unisson, sous la conduite enthousiasmante de notre Président.

"Le gain le plus important [de la nouvelle société]", a dit le président Marcos, "est la transformation de notre peuple. C'est là que notre révolution démocratique [trouve] ses plus grandes vertus".

86. Nous réagissons de manière constructive au défi du changement. Sur les plans politique et économique, nous nous efforçons, avec un succès toujours croissant, de faire de l'ordre chez nous. Mais dans notre monde interdépendant il ne peut y avoir de sécurité dans l'isolement.

87. Par conséquent, notre politique étrangère a elle aussi connu des changements importants avec la société nouvelle. Parmi ceux-ci, on trouve un nouvel effort soutenu pour ouvrir les fenêtres vers les pays socialistes et communistes. L'année dernière, les Philippines ont établi des relations diplomatiques avec la Yougoslavie et la Roumanie, et au cours des 15 derniers jours, des liens diplomatiques ont été noués entre les Philippines et la République démocratique allemande, la République populaire de Pologne et la République populaire de Hongrie respectivement. Des négociations actives sont en cours afin de normaliser nos relations avec les autres pays socialistes.

88. Il va également de soi que nous nous préoccupons beaucoup de la situation dans notre propre voisinage, dans la région d'Asie dont nous faisons partie.

89. L'approche de la fin de la guerre au Viet-Nam nous place face à une nouvelle situation en Asie. Une superpuissance, les Etats-Unis, retire ses forces du continent asiatique et, dans l'ensemble, réduit sa présence militaire dans la région. Une autre superpuissance, l'Union soviétique, augmente sa présence politique et militaire dans cette zone. Ensuite nous avons la Chine, historiquement et effectivement le pays d'Asie le plus important, et le Japon moderne, qui représente un facteur sans précédent et peut-être unique en ce sens qu'il s'agit d'une grande puissance économique qui jusqu'à présent a renoncé à tout l'apparat militaire qui accompagne traditionnellement la puissance économique.

90. La question cruciale pour l'Asie est celle-ci : quelle forme prendra cette convergence historique d'événements et de forces ? Le changement sera-t-il constructif ? Ou bien une nouvelle lutte pour la domination viendra-t-elle une fois de plus transformer l'Asie en champ de bataille où s'affronteront les ambitions rivales des grandes puissances.

91. Le 27 novembre 1971, à Kuala Lumpur, les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est – Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande – ont adopté la déclaration de l'Association faisant de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de liberté et de neutralité⁴. Cette déclaration exprime leur désir de voir la paix et la stabilité régner dans l'Asie du Sud-Est comme dans toute l'Asie, grâce au respect du principe de non-intervention dans leurs affaires intérieures. Elle est complétée par la proposition du président Marcos en vue d'un forum asiatique au sein duquel les problèmes de l'Asie pourraient être examinés dans un esprit de coopération amicale et où les différends asiatiques pourraient être réglés par des moyens pacifiques.

92. Cependant, nous sommes profondément inquiets de voir se poursuivre les combats au Cambodge. L'ingérence étrangère attise le conflit entre les deux directions nationales rivales de la République khmère. Quelque plausibles que puissent en être les raisons, l'intervention dans les affaires intérieures d'un Etat est inadmissible. Nous croyons donc que le remède fondamental qui ramènera la paix au Cambodge sera de permettre aux Cambodgiens de décider de leur propre destin, sans assistance active et matérielle de l'extérieur. C'est au peuple khmer lui-même qu'il appartient de décider, sans immixtion extérieure, quels dirigeants et gouvernement il souhaite se donner. S'il a été possible au Laos d'arriver à un règlement de paix entre les parties en conflit, on peut raisonnablement penser qu'un accord semblable pourrait intervenir au Cambodge. Le règlement des différends entre nations et entre peuples de la même race, de la même culture et des mêmes traditions, s'il n'y a pas d'ingérence, devrait être plus facile à réaliser. Un autre aspect du conflit khmer est l'assertion selon laquelle le gouvernement en exil exerçait de loin son autorité sur le territoire après avoir pris la fuite. Les Nations Unies devraient rejeter cette assertion difficile à admettre et, en outre, lourde de conséquences graves pour tous les Etats Membres.

⁴ Voir document A/C.1/1019.

93. Les pays de l'Association se sont félicités du communiqué de Shangaï du 27 février 1972, par lequel la Chine et les Etats-Unis se sont mis d'accord pour déclarer qu'aucune puissance ne doit exercer son hégémonie en Asie. Ils sont encouragés par le désir manifesté par le Japon de jouer un rôle constructif dans le développement pacifique de la région asiatique et ils espèrent que l'Union soviétique, développant sa politique et sa présence en Asie, tiendra pleinement compte des aspirations des peuples d'Asie vers un progrès pacifique.

94. Bien que l'Asie nous intéresse au premier chef, nous ne nous préoccupons pas moins de l'état du monde en général. Dans ce cadre plus large, le changement est aussi à l'ordre du jour et il doit en être de même pour notre propre Organisation mondiale. Les Nations Unies ne peuvent rester immobiles. Elles doivent aller résolument vers l'avenir, dans un effort concerté pour établir dans un monde équitable et pacifique où régneront la justice et l'humanité. L'édification de l'avenir peut et doit être un processus joyeux de coopération constructive. Mais, s'il y a résistance au changement, si les nations sont réticentes à participer aux tâches communes, si elles refusent de tenir compte des signes d'avertissement, l'humanité sera condamnée à verser encore bien des larmes amères et inutiles.

95. Nos talents ne sont pas tellement faibles, notre entendement n'est pas tellement défaillant que l'on ne puisse diriger ce navire spatial qu'est la terre et le piloter sans heurts vers un avenir meilleur. Non, l'ingéniosité et l'imagination des hommes, les connaissances et la sagesse dont nous disposons déjà ne sont pas insuffisantes au point que nous puissions invoquer l'ignorance, nous réfugier dans une cécité intellectuelle ou nous refuser à faire face aux exigences impérieuses de notre temps. La faute, si faute il y a, doit résider dans l'esprit de séparatisme et d'insularité, dans les efforts destinés à maintenir le *statu quo* plutôt que d'explorer de concert et de prévoir ensemble cet avenir vers lequel nous allons inévitablement et dans lequel nous constaterons que notre identité commune constitue la seule réalité pratique et fonctionnelle réalisable.

96. Il n'est pas possible de faire, dans le monde, acte de sécession. Aucune nation ne peut revenir à des temps révolus, moins compliqués, moins marqués par l'interdépendance. Au contraire, les implications de notre interdépendance nouvelle doivent être explicitées, et il faut, pour que nous puissions survivre, en tenir dûment compte sur le plan pratique.

97. A bien des égards, notre organisation a fait preuve d'une adaptabilité, d'un esprit d'innovation et d'une originalité remarquables. Au fur et à mesure que le temps s'écoulait, elle a créé, à l'échelle mondiale, des "départements" destinés à faire face aux besoins les plus pressants de l'humanité, notamment dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'éducation, de l'assistance économique, de l'énergie atomique, plus récemment encore, de l'environnement, de la population; et bientôt, espérons-le, elle créera un régime s'appliquant au fond des mers et des océans. On peut dire sans exagérer que ces "départements de gestion planétaire" sont essentiellement sains, même s'ils sont insuffisamment soutenus. Etant donné les restrictions imposées à leurs activités par leurs ressources limitées, ils ont déjà à leur actif de nombreuses et importantes réalisations.

98. De toute évidence, cependant, l'Organisation des Nations Unies ne reçoit pas encore l'appui ni la reconnaissance de son caractère central pour les affaires concernant tous ses Membres, qui sont nécessaires pour que puissent être abordés de concert et avec promesses de réussite les problèmes les plus pressants de l'homme, problèmes qui ne sauraient être traités ou réglés qu'à l'échelle mondiale. La quasi-universalité de l'Organisation et les nouvelles mesures adoptées au début de la présente session montrent que l'on comprend de plus en plus le rôle essentiel et fondamental que les Nations Unies seront appelées à jouer dans l'avenir.

99. Je voudrais, à cette occasion, dire mes félicitations et souhaiter chaleureusement la bienvenue, au nom de mon pays, aux trois nouveaux Membres de notre organisation : le Commonwealth des Bahamas, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Nous comptons sur l'importante contribution que ces pays ne manqueront pas d'apporter aux activités des Nations Unies. La liste est maintenant presque complète et nous espérons bien que les pays encore divisés ne tarderont pas à rejoindre notre organisation dans les plus brefs délais.

100. Au cours de cette discussion générale, nous avons déjà entendu plusieurs allusions aux handicaps d'une organisation qui n'a pas changé aussi rapidement qu'elle aurait dû, dont le travail reste entravé par l'improvisation, dont les inventions au petit bonheur, dont les tactiques et les efforts de la dernière minute pour écarter des désastres d'importance majeure, sont voués à l'échec. Il est parfaitement vrai que l'amélioration des structures et du fonctionnement de notre organisation ne fera pas que celle-ci sera automatiquement mieux utilisée par ses membres. En même temps, cependant, toutes les améliorations que nous apporterons à son fonctionnement feront disparaître un prétexte de plus au non-recours à l'Organisation.

101. On a trop longtemps tardé — et même jusqu'à un point dangereux — à apporter des améliorations à notre Charte, qui date de l'ère préatomique. La structure du Conseil de sécurité n'est plus conforme à la réalité. Il convient d'élargir le Conseil, de le rendre plus représentatif. Les fonctions de l'Organisation concernant les droits de l'homme ont sérieusement besoin d'être rationalisées et centralisées. Il n'y a pas de mécanisme permanent permettant la conciliation dans les différends politiques. Le mécanisme de maintien de la paix conserve son caractère *ad hoc*. On nous a déjà dit qu'il était peut-être possible maintenant d'avancer sur le chemin de l'institutionnalisation de la fonction de maintien de la paix, indispensable à la paix mondiale. Nous espérons sincèrement que ces efforts renouvelés seront couronnés de succès dans un proche avenir.

102. De toute évidence, il est gênant aussi bien pour les anciens que pour les nouveaux Membres de voir persister dans notre Charte l'expression odieuse d' "Etat ennemi". Nous considérons comme une honte le fait que nous ne soyons pas arrivés à faire disparaître cet anachronisme avant l'admission des nouveaux Membres, cette année.

103. Il est grand temps, en vérité, que les discussions portent sur le moyen d'adapter de façon plus efficace notre organisation aux exigences de plus en plus lourdes qui lui seront présentées inévitablement au cours de son histoire à

venir. Notre très habile et très compétent Secrétaire général, M. Waldheim, a posé pour nous tous la question fondamentale, en termes très clairs, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, lorsqu'il a dit :

“La majorité des Etats Membres veulent-ils vraiment une organisation qui soit plus qu'un mécanisme de conférences et une tribune où promouvoir leurs politiques nationales ? Veulent-ils vraiment une organisation qui puisse jouer un rôle utile et actif en concentrant les efforts internationaux sur la solution des problèmes les plus difficiles et les plus controversés... ?” (A/9001/Add.1, p. 16.)

Telle est la question qui nous est posée par le Secrétaire général.

104. A mon avis, la réponse à ces questions, à l'heure actuelle, n'est ni oui ni non. Les Etats Membres ont une attitude ambivalente à l'égard de l'ONU. Ils commencent à comprendre la nécessité absolue, inéluctable, de voir l'Organisation remplir des fonctions de portée mondiale qu'aucun Etat, aucun groupe d'Etats, ne peut remplir seul. En même temps, la mise en oeuvre des tâches essentielles de la communauté mondiale exige un changement profond, un changement de gravité en quelque sorte, un déplacement d'accent qui permettrait d'abandonner les attitudes nationalistes exclusives et les mécanismes du même genre au profit d'un mécanisme global de consensus et de recherche en commun de solutions collectives.

105. Mais nous ne pouvons nous attendre à connaître les fruits de l'action collective à l'égard des problèmes communs sans un engagement préalable à l'égard de méthodes d'approche communautaires. La paix et la sécurité internationales, la sécurité économique et collective, le désarmement et les droits universels de l'homme continueront à se soustraire à nous à moins que des engagements préalables à l'égard de processus communs ne soient pris de façon ferme et définitive.

106. C'est avec ces considérations à l'esprit que le Gouvernement des Philippines a fermement pris position en faveur du renforcement de notre organisation. Je tiens à préciser de la manière la plus nette et sans la moindre équivoque que nous avons adopté cette attitude sans aucune arrière-pensée. Car nous n'avons aucune arrière-pensée. Nous n'avons pas adopté cette attitude animés de l'ambition d'avoir une place spéciale dans l'Organisation. Tel n'est pas le cas. Nous ne l'avons pas adoptée en tant qu'agent d'une superpuissance ou pour une nation autre que nous-même. Notre seul souci est de contribuer à hausser notre organisation jusqu'aux plus hautes cimes de l'efficacité qui puisse être réalisable en cette époque critique. Nous savons bien, comme la majorité des Etats Membres, que tel n'est pas le cas aujourd'hui. Pendant l'année à venir, nous allons nous préparer à examiner avec la plus grande objectivité les vues et les suggestions des Etats Membres en vue d'améliorer l'Organisation mondiale. A cette occasion, nous comptons que tous les Etats réfléchiront de la manière la plus sérieuse à cette importante entreprise, comme elle le mérite et l'exige. Nous comptons coopérer à nouveau avec les collègues de nombreux pays qui partagent nos idées, maintenant que nous reprenons le travail que nous avons entamé lors du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation.

107. Cette année est également une année anniversaire puisqu'elle marque le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'un des textes les plus nobles et les plus grands de l'homme, témoignage de la valeur essentielle des rêves et des aspirations de l'humanité. Il est absolument sans précédent d'accepter un guide de normes planétaires pour le traitement des êtres humains. L'adoption de la Déclaration a marqué l'avènement d'une ère nouvelle pour la race humaine. Pour la première fois, l'homme, la plus noble des espèces, a été appelé à réagir et à respecter l'intégrité de tous les membres de sa propre espèce.

108. Les années qui se sont écoulées ont vu un progrès hésitant, un progrès incertain, mais un progrès néanmoins réel et substantiel. Cependant, le droit à l'autodétermination, le seul droit fondamental inscrit dans l'un et l'autre des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [voir résolution 2200 A (XXI)], continue à se heurter à un défi dans les colonies qui subsistent, et surtout en Afrique. Et de tous les fléaux, le fléau de l'*apartheid* et autres formes de discrimination raciale continue de nous diviser, continue de dresser l'homme contre l'homme et d'infliger des blessures au corps de l'humanité.

109. Nous entreprenons des efforts nouveaux pour éliminer ce fléau très ancien. Nous avons tous nos responsabilités à cet égard, mais certains Membres qui seraient en mesure d'effectuer des changements ont une responsabilité particulière et exceptionnelle et, qu'il me soit permis de le dire, la possibilité d'en finir avec cet aspect de l'inhumanité de l'homme envers l'homme. Le fait de saisir cette occasion nous coûtera-t-il quelque chose sous forme d'une tension à court terme des relations ou de la perte d'avantages immédiats ? Et si oui, nous devons nous demander ce qu'est ce sacrifice si on le compare à la libération d'enclaves entières de l'humanité qui exerceraient enfin leurs droits légitimes, et à la reconnaissance qu'en éprouverait le monde entier.

110. Nous saluons l'esprit croissant de détente, à la condition cependant qu'il porte des fruits dans le monde entier. Il devrait par exemple s'étendre au Moyen-Orient et susciter un effort nouveau et résolu pour régler cette crise sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. La détente devrait n'être que le prélude, dans le cadre plus large de notre organisation, à des efforts nouveaux et intensifiés pour trouver l'entente et venir à bout des maux de notre planète avec des ressources libérées par la fin des conflits. Une détente qui n'irait pas jusque-là serait une source de déception et pourrait même devenir une source de dangers pour tous. Car la détente n'est que le début de l'occasion, — de l'occasion d'aborder l'ordre du jour négligé des besoins les plus pressants de l'homme. L'Organisation a récemment été le berceau de conceptions nouvelles et importantes qui pourraient compter beaucoup pour la paix et la justice. Dans le contexte de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, nous avons vu naître la conception de “patrimoine commun de l'humanité”. Face aux disparités matérielles qui se traduisent par d'indicibles souffrances pour le “monde austral” est née la conception de “sécurité économique collective”, maintenant en cours d'examen afin d'être élaborée, de même que la proposition mexicaine de charte des droits et devoirs économiques des Etats, qui pourrait

devenir un des moyens d'émanciper enfin l'homme de la misère et de la faim. Ce n'est que lorsque ces choses seront, que l'on reconnaîtra toutes les dimensions de l'énergie créatrice de l'homme.

111. Quoi qu'il en soit, nous devons commencer immédiatement à faire des plans communs, des plans minitieux, pour permettre à tous les peuples d'accéder avec équité aux ressources et aux avantages limités de notre planète, petite sans doute, mais magnifique et irremplaçable. Protéger les gains à court terme contre les exigences d'une planification globale à long terme, c'est préparer le monde à des conflits et la race humaine au suicide. Tant que nous avons encore le temps — et nous devons nous souvenir que nous n'avons plus beaucoup de temps — nous avons le devoir de ne pas le perdre. Si nous ne pouvons pas planifier notre avenir collectif à l'ONU, où donc pourrions-nous faire face à cette tâche ? Le progrès, jusqu'à présent, n'a offert que quelques espoirs timides, quand il n'a pas été franchement décevant. Par exemple, lesquelles des résolutions adoptées à la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont-elles été honorées et mises en oeuvre ? Lesquelles ? Dans quelle mesure les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement se sont-ils réalisés ? Les résultats obtenus jusqu'à maintenant n'ont guère été encourageants et ils ne doivent pas nous inciter à la suffisance. L'histoire jugera durement ceux qui avaient le pouvoir et par conséquent le devoir et la responsabilité d'agir, et ont jusqu'à présent cependant négligé de le faire.

112. L'importance de la Conférence sur le droit de la mer est bien comprise de tous. En particulier, elle offrira aux pays-archipels comme le mien la possibilité de bien mieux reconnaître nos problèmes spéciaux qui ont été négligés par le passé. Les Philippines, avec les autres Etats-archipels, portent un intérêt profond à la question et nous avons l'intention de jouer un rôle actif dans son examen détaillé au sein de la Commission compétente de l'Assemblée.

113. Tous les Etats ne peuvent que gagner à la rationalisation du droit de la mer. Et, comme on ne saurait trop le redire, l'idée de placer l'essentiel des ressources de la mer sous les auspices d'un nouveau régime des Nations Unies garantira de nouveaux avantages économiques partagés équitablement, de même que la préservation et la protection du "patrimoine commun de l'humanité". Pour parvenir à cet objectif, il faudra beaucoup de retenue et un sentiment de communauté né de l'intérêt vraiment bien compris de chacun. Si cette attitude ne se manifeste pas à la prochaine session de la Conférence, nous aurons laissé passer l'une des principales occasions qui s'offrent actuellement à la famille des nations. La mesure dans laquelle se dégagera, à cette conférence, un plan commun et un consensus en vue d'avantages mutuels permettra d'évaluer le degré de maturité de la communauté mondiale.

114. L'an prochain, il n'y aura pas seulement la Conférence sur le droit de la mer, mais, comme nous le savons également, la Conférence mondiale de la population se réunira, au cours d'une année consacrée à la réévaluation de la capacité d'absorption de notre planète et des responsabilités de chaque nation en ce qui concerne les questions relatives à la population, domaine dans lequel le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a

rendu des services d'une efficacité exceptionnelle et fort précieux. Chacune de ces grandes questions soumises à l'Organisation — comme l'an dernier la question essentielle de la conservation et de l'amélioration de l'environnement humain qui a été portée à notre attention — sert à montrer la nécessité urgente de mesures globales effectives et d'institutions mondiales efficaces chargées de leur application. Ainsi, chaque année qui s'écoule souligne l'importance de notre travail et peut contribuer à renouveler notre volonté de réussir dans nos entreprises.

115. A la lumière de ces considérations, il est regrettable que cette année n'ait pas vu des progrès plus importants dans l'arrêt et le renversement de la course aux armements qui, comme un cancer grandissant sur le corps de l'humanité, détourne comme un parasite vers des voies non seulement non productives mais monstrueusement menaçantes une si grande part des richesses matérielles et scientifiques du monde. Les nations du bassin du Pacifique déplorent tout particulièrement que les appels lancés à la vingt-septième session de l'Assemblée générale concernant l'arrêt de tous les essais nucléaires n'aient pas été entendus. Tandis que nous nous félicitons de tout progrès qui a pu être enregistré dans les instances existantes, les résultats sont cependant, à notre grande déception, minces et lents, laissant l'humanité en danger et placée devant un avenir incertain. L'accélération du progrès vers une interdiction de tous les essais nucléaires devrait être une considération primordiale et non point la question de savoir s'il convient de donner la primauté à une instance ou à une autre à un moment quelconque.

116. Nous comprenons fort bien qu'aucune réunion unique ou série de réunions, qu'aucune instance ou série d'instances, ne sauraient amener un désarmement général instantané. Cependant, nous croyons que toute voie qui offre quelque promesse de nous conduire à des progrès ou à une compréhension plus grande devrait être sérieusement examinée. Nous voudrions souligner que les progrès qui seront accomplis durant l'année en cours contribueront grandement à assurer une révision fructueuse du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)].

117. Le désarmement général et complet dépend, à la longue, comme il a toujours dépendu, de l'établissement simultané d'un ordre mondial viable et juste capable d'assumer et d'exercer les responsabilités quant à l'établissement et au maintien de la paix et à la sauvegarde de l'équité et de la justice, qu'aucune nation ou groupe de nations ne pourra jamais assurer à elle seule. Il est donc urgent que nous commençons à "penser en parallèle", en élaborant une disposition visant une augmentation parallèle de nos institutions internationales de paix et de sécurité mondiales, tout en redoublant nos efforts afin de réduire et, en fin de compte, d'arrêter la course aux armes nucléaires. Il ne faudrait pas pour autant négliger la question de la course aux armements de type classique dans des régions où se manifestent certaines tensions, comme cela a trop souvent été le cas jusqu'à ce jour. Non seulement ces courses revêtent-elles des dimensions économiques ruineuses et menacent-elles les Etats intéressés de désastres militaires, mais elles peuvent constituer l'amorce d'un conflit généralisé. Nous espérons que les Nations Unies seront encouragées à assumer une partie de la tâche qu'exerçait autrefois

la Société des Nations en publiant les données disponibles sur les budgets militaires et les transferts d'armes. Ces publications se feraient sans préjudice aucun pour les parties intéressées, mais fourniraient à la communauté mondiale des renseignements très instructifs, et peut-être des lignes directrices qui leur serviraient de base d'action pour traiter de ce problème extrêmement important.

118. Dans un domaine connexe, mon gouvernement s'intéresse vivement à la future conférence sur les droits de l'homme dans les conflits armés⁵ convoquée sur la suggestion du Comité international de la Croix-Rouge. Nous saluons particulièrement les efforts de tous ceux dont l'action éclairée et humanitaire tend à faire limiter et à restreindre les armes particulièrement cruelles ou d'emploi aveugle et nous gardons l'espoir qu'un progrès sera fait dans ce domaine.

119. Chacune des années à venir sera très vraisemblablement, comme chacune de ces années dernières, qualifiée d'année sans précédent. Et chaque fois que sera faite une déclaration de cette nature, ce sera absolument vrai. Notre rencontre annuelle nous donne l'occasion de nous élever sur les cimes pour élargir notre horizon, renouveler notre vision des choses et pour tracer la voie d'un changement constructif dans la période à venir. Par moments, tout ce qu'il faut, c'est corriger l'itinéraire. A d'autres moments, il est inévitable de procéder à de grands changements d'orientation et d'engagement. Nous devons offrir ce que nous avons de mieux, car rien d'autre ne suffira pour nous faire traverser les changements inévitables de la période immédiate.

120. Ses caractéristiques essentielles seront la mise en oeuvre de l'interdépendance dans de nouvelles institutions et dans l'adaptation des meilleurs éléments des institutions anciennes; elles porteront sur ce fait central qu'est la convergence irréversible des hommes et la nécessité d'assurer la richesse de la diversité humaine en tant qu'accompagnement de l'unité des hommes. On a dit avec juste raison que nous n'avons d'autre choix que de mettre en oeuvre nos idéaux de toujours, pour des raisons purement techniques. On ne peut piloter en toute sécurité la planète que de la cabine de pilotage du navire spatial Terre sur lequel, pour le meilleur ou pour le pire, nous sommes tous des passagers. Les exigences de ces passagers ne peuvent être analysées ou quantifiées comme il convient, si ce n'est en partant de ce point central. Ce que nos pays, sur un plan individuel, peuvent entreprendre de façon adéquate pour leur population peut être, devrait être et restera confié à ces nations; et ce qu'elles ne peuvent réaliser devrait être centralisé afin que l'on trouve des accommodements et que l'on élabore des décisions communes. La route de l'unité consciente conduit à un avenir pacifique et harmonieux; l'autre route, celle du séparatisme et d'un égoïsme voué à l'échec, mène au désastre.

121. Notre organisation gagne de jour en jour en importance, tandis qu'elle s'acquitte de notre tâche commune. Puisse-t-elle gagner également quotidiennement pour ce qui est de l'engagement de ses membres.

⁵ Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés.

122. M. Swaran SINGH (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, à vous-même et à tous nos collègues ici réunis, j'apporte le salut et les vœux du Gouvernement et du peuple de l'Inde. Je vous présente nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection aux importantes fonctions de Président de l'Assemblée générale. En vous choisissant comme candidat à la présidence, le continent d'Amérique latine a montré qu'il appréciait particulièrement votre compétence, votre expérience et il a grandement aidé l'Assemblée en choisissant un homme dont la foi, la compétence et le dévouement à la cause des Nations Unies nous assurent une session couronnée de succès. Vous pourrez toujours compter sur la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos fonctions de Président.

123. Je tiens à dire officiellement nos remerciements au Président sortant, M. Trepczyński, de Pologne, pour la compétence et la patience avec lesquelles il s'est acquitté de ses responsabilités. Sous sa direction, nous avons fait à l'Organisation beaucoup de travail utile.

124. Notre éminent Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, occupe ses fonctions depuis près de deux ans. Nous avons été sensibles à son dynamisme et au sens du devoir qu'il a apportés à sa tâche. Nous attendons ses sages conseils à l'égard de nombreuses questions que nous examinerons à la présente session.

125. Nous pleurons le décès du Président du Chili, M. Allende, mort dans des circonstances de violence et de drame. Je n'entends pas commenter les événements internes d'un Etat souverain mais, dans un contexte plus large, je tiens à dire notre vif regret et notre grand souci à l'égard du revers qu'a connu la tradition de démocratie du peuple chilien à la suite du renversement du président Allende et notre préoccupation aussi devant la violence, l'effusion de sang, la privation des droits de l'homme et l'empiètement sur les obligations diplomatiques que l'on a signalés récemment dans ce pays. Nous espérons vivement que la paix et l'harmonie seront bientôt rétablies pour que le peuple chilien puisse reprendre sa tâche de reconstruction nationale et de réconciliation sans ingérence extérieure et sans plus de violence.

126. Le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/9001/Add.1*], a rappelé la valeur d'une telle organisation dans le monde contemporain et a souligné une fois de plus que l'ONU ne peut être que ce que les Etats Membres souhaitent qu'elle soit. Peu de délégations ne seront pas d'accord sur cette évaluation. La réalisation du désir universel de faire de l'Organisation un instrument plus efficace pour favoriser la paix et la coopération internationales dépendra de la volonté des Etats ici représentés de comprendre et de concilier des points de vue différents, de parvenir à des décisions capables de servir les intérêts qui sont ceux de la plupart d'entre nous et de leur aptitude à le faire. Nos efforts devraient, de toute évidence, viser à étendre la zone de coopération par une meilleure compréhension de ces intérêts. Par ailleurs, en discutant d'un problème quel qu'il soit, nous devons l'envisager dans son ensemble et appliquer les dispositions de la Charte à tous égards et non pas d'une façon sélective ou au petit bonheur.

127. L'année qui s'est écoulée depuis notre dernière réunion a vu une évolution importante, quoique inégale mais, dans l'ensemble, le monde a avancé d'un pas — hésitant peut-être, et fort lentement — vers l'objectif de paix, de justice et de progrès. Une réduction graduelle de la tension entre des blocs rivaux — réduction que beaucoup d'entre nous préconisaient instamment depuis longtemps — commence à se dessiner assez nettement. L'amélioration récente des rapports entre les grandes puissances et les contacts accrus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'une part, les Etats-Unis et la Chine de l'autre, constituent un élément d'importance et indiquent en outre que la tendance commencée l'année dernière a conservé son élan. L'accord sur la prévention de la guerre nucléaire conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en juin de cette année et l'entente réalisée entre ces deux pays dans différents autres domaines sont les bienvenus. Nous sommes également heureux que la recherche constante de la paix et de la sécurité internationales ait mené à d'importants événements en Europe : l'Accord quadripartite sur Berlin, les traités entre les deux Etats allemands, entre la République fédérale d'Allemagne et d'autres pays d'Europe de l'Est, et la convocation d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

128. Nous nous joignons à d'autres pour saluer le processus d'accommodement mutuel et de coopération ainsi que la détente qui s'ensuit. Toutefois, cet esprit de détente ne s'est pas encore étendu au monde entier et il ne devrait pas se limiter à une simple coexistence entre grandes puissances. Malheureusement, des notions telles que l'équilibre des forces, les sphères d'influence et le vide du pouvoir n'ont pas encore été abandonnées. Il est tout aussi malheureux que les rivalités entre grandes puissances continuent de se manifester de bien des manières dans de nombreux domaines, ce qui rend difficile et tendues les relations internationales. Le pouvoir du fort n'a pas encore été mis au service commun de l'humanité. Ce n'est que par une coopération véritable que les peuples du monde peuvent avancer vers un avenir meilleur, conformément à leurs propres désirs et sans aucun sentiment de subordination et de dépendance, sans imposition ou pression du dehors.

129. J'ai eu l'avantage de participer à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Alger, où ces problèmes ont été examinés très soigneusement et très complètement par la plus importante assemblée qu'on ait jamais vue de chefs d'Etat ou de gouvernement. L'aspect le plus important de cette importante conférence a été la confiance qu'elle a fait naître et le désir qu'elle a suscité de travailler ensemble pour atteindre nos objectifs communs. Ces Etats sont décidés à obtenir, avec tous les pays du monde et dans un esprit de coopération constructive, l'égalité entre toutes les nations et une exploitation équitable des ressources du monde. C'est ainsi que nous encouragerons le progrès de l'homme vers la paix et une vie meilleure. La compréhension politique et la coopération économique entre grandes puissances doivent donc être organisées et canalisées de manière à ne pas devenir, même involontairement, des instruments d'une forme nouvelle de domination et de dépendance.

130. Le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde dépendra dans une large mesure de la disparition rapide des

inégalités économiques et sociales, tant sur le plan national que sur le plan international. Les pays non alignés veulent édifier, avec les autres pays en voie de développement, une autonomie collective dans le cadre d'une coopération internationale. Ces pays sont déterminés à faire disparaître toutes les formes et manifestations d'injustice et d'inégalité, de discrimination et d'oppression, où qu'elles existent. Leur dévouement à cette cause ne devrait pas être pris pour un affrontement avec un pays quelconque ou un groupe quelconque de pays. Ils ont confirmé leur ferme volonté de renforcer l'Organisation des Nations Unies qui reste le meilleur mécanisme disponible pour une coopération à l'échelle mondiale.

131. Le monde a beaucoup changé depuis la signature de la Charte à San Francisco il y a près de 30 ans. La Charte doit évoluer avec son temps pour demeurer une force efficace et dynamique en faveur de la paix et du progrès. Il y a donc ainsi un désir compréhensible de procéder à une révision complète de la Charte. Toutefois, nous pensons que, dans le climat actuel de la politique internationale, il serait prématuré d'aller au-delà d'un examen de la Charte dans certains domaines.

132. Cette année, nous avons salué trois nouveaux Membres : la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne et le Commonwealth des Bahamas. Nous entretenons d'excellentes relations avec ces Etats et nous serons heureux de travailler à leurs côtés, aux Nations Unies. Les Bahamas viennent ici comme le plus récent Etat Membre de la région des Antilles et quelques semaines après avoir acquis leur indépendance. Nous ne saurions, à cet égard, oublier qu'il y a encore un certain nombre de pays non encore libérés de la domination coloniale.

133. L'admission simultanée des deux Etats allemands à l'Organisation est peut-être le signe d'une disparition des tensions et des hostilités du passé et l'amorce d'une ère nouvelle de compréhension et de coopération en Europe centrale. Nous nous félicitons de ce nouveau régime de relations. Les deux Etats allemands, Membres de l'Organisation, pourraient fort bien faire un apport très réel à la paix et au développement dans le monde.

134. L'admission de ces Etats est un pas important sur la voie de l'universalité de l'Organisation. Il est d'autant plus regrettable que le Bangladesh, Etat souverain, reconnu par plus de 100 Membres de l'Organisation et qui compte une population de plus de 75 millions d'habitants n'ait pas encore pu prendre parmi nous la place en faveur de l'admission du Bangladesh à l'Organisation. Les Etats Membres reconnaîtront sans aucun doute que le déni continu du droit du Bangladesh à devenir Membre de l'Organisation nuit aux objectifs et aux principes de cette organisation, si ce n'est aller à l'encontre de ceux-ci.

135. L'Inde souhaite l'amitié et la coopération de toutes les nations sur une base d'égalité, de réciprocité et de respect mutuel. Avec plus de 75 Etats sur les divers continents du monde nous partageons les idéals communs du non-alignement. Avec ces Etats et beaucoup d'autres pays en voie de développement, nous nous trouvons en face d'un problème commun de développement économique et nous nous efforçons d'instaurer un meilleur ordre mondial.

136. Nous avons, avec l'Europe occidentale, des liens qui remontent loin dans le temps et l'avenir nous permet d'espérer des échanges plus considérables encore dans divers domaines. Notre politique et nos rapports économiques avec l'Europe orientale démontrent une évolution constante et féconde. Avec l'Union soviétique, nous avons pu établir une amitié étroite dans la coopération, reposant sur une confiance et une compréhension mutuelles qui nous sont chères. Les Etats-Unis et l'Inde ont tous deux une grande foi en des systèmes démocratiques et nous avons en commun beaucoup de valeurs. Nos contacts et notre association avec la Grande-Bretagne ont duré des siècles et continuent de se développer sur une base de respect mutuel et d'égalité. Nos valeurs culturelles communes et nos traditions libérales fournissent une base solide à notre amitié croissante avec la France. En tant que voisins très proches, l'Inde et la Chine doivent vivre dans la paix et l'amitié et nous espérons que bientôt nos rapports évolueront dans ce sens.

137. Le progrès industriel rapide du Japon est une leçon pour nous et nous nous félicitons de la coopération du Japon dans divers domaines. Nous sommes heureux que l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande partagent chaque jour davantage nos valeurs et nos attitudes et prennent davantage conscience de ce que sont les aspirations de l'Asie et de l'Afrique. A Ottawa, nous avons eu, il y a quelque six semaines, une réunion couronnée de succès des Etats du Commonwealth.

138. Avec nos voisins les plus proches, l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, la Birmanie, le Népal et le Sri Lanka, nous entretenons des liens d'étroite amitié et nous souhaitons la plus grande coopération avec eux. Nous faisons tous nos efforts pour que cesse l'ère de l'affrontement avec le Pakistan.

139. L'événement le plus significatif dans le sous-continent a été notre recherche, par des négociations directes, d'une normalisation des relations. L'Accord de Delhi du 28 août 1973 prévoit le règlement des problèmes humanitaires qui sont des séquelles du conflit de 1971. On peut y voir un pas de plus vers l'accomplissement des décisions de l'Accord de Simla, du 2 juillet 1972, qui établissait le cadre de la création d'une paix durable dans le sous-continent.

140. Depuis qu'elle est indépendante, l'Inde a tout fait pour assurer la paix et l'amitié avec le Pakistan. Malgré nombre de revers et de déceptions, cela a été et demeure un objectif fondamental de notre politique étrangère.

141. Les événements tragiques de 1971 sur le sous-continent ont été la conséquence directe de la politique à courte vue et des entreprises aventurières des dirigeants militaires pakistanais dont le Président du Pakistan, aujourd'hui son premier ministre, M. Bhutto, a parlé à maintes reprises. L'oligarchie militaire, n'ayant su écraser la ferme détermination de 75 millions de Bengalis, a fait entrer l'Inde dans la guerre en bombardant subitement plusieurs points situés en Inde occidentale le 3 décembre 1971. J'énonce ces simples faits uniquement pour les placer dans leur juste perspective et non par souci de m'attarder sur le passé. Nous voulons regarder vers l'avenir.

142. La guerre a duré quelque deux semaines et les combats ont cessé au Bangladesh le 16 décembre 1971. Depuis ce jour, nous avons pris une série de mesures pour rétablir une situation normale et obtenir une paix durable sur le sous-continent indien.

143. Dans le secteur oriental, toutes les troupes indiennes ont été retirées du Bangladesh dans les 90 jours, après accord entre les deux gouvernements; tous les prisonniers qui avaient été pris au Bangladesh ont été transférés en Inde à la suite d'une décision du commandement commun indo-bangladesh; et tous les réfugiés, près de 10 millions, sont retournés de l'Inde au Bangladesh en trois mois, à la fin de mars 1972. Dans le secteur occidental, le cessez-le-feu déclaré à titre unilatéral par l'Inde est entré en vigueur le 17 décembre 1971.

144. Peu après le cessez-le-feu, nous avons voulu des négociations avec le Pakistan. A la suite de l'initiative prise par le Premier Ministre, Mme Indira Gandhi, une réunion a eu lieu à Simla. L'accord a été conclu le 2 juillet 1972 qui, entre autres choses, prévoyait une ligne de contrôle à Jammu et au Cachemire, l'évacuation des territoires occupés au cours du conflit, et le retrait des troupes. Toutes ces dispositions ont été appliquées dans les six mois. Une superficie de plus de 5 000 miles carrés, occupée au cours du conflit, a été libérée et rendue au Pakistan. En outre, tous les prisonniers de guerre faits de part et d'autre dans le secteur occidental sont rentrés chez eux.

145. Notre initiative suivante a été de faire une déclaration commune avec le Bangladesh, le 17 avril 1973, aux fins de résoudre les principaux problèmes humanitaires qui avaient surgi à la suite du conflit de 1971. Trois groupes de personnes se trouvaient être en cause : des centaines de milliers de Bengalis restés au Pakistan et qui ne pouvaient retourner au Bangladesh, des centaines de milliers de Pakistanais se trouvant au Bangladesh et que le Pakistan refusait de recevoir, et environ 90 000 prisonniers de guerre et d'internés civils qui se trouvaient en Inde. Le Bangladesh a fait preuve d'un esprit d'accommodement et de beaucoup de sagesse en séparant les problèmes humanitaires des problèmes politiques non résolus entre le Pakistan et le Bangladesh.

146. A la suite de négociations avec le Pakistan, sur la base de cette déclaration commune, un accord entre l'Inde et le Pakistan, qui a reçu l'assentiment total du Bangladesh, a été conclu et signé à Delhi le 28 août 1973. Cet accord prévoit le rapatriement simultané des trois groupes dont je viens de parler.

147. Quant aux 195 prisonniers de guerre, les trois gouvernements sont convenus qu'ils seraient retenus en Inde jusqu'à la réalisation d'un règlement définitif. L'accord de Delhi prévoit aussi que :

"Lorsque sera terminé le rapatriement des prisonniers de guerre et internés civils de l'Inde, des Bengalis du Pakistan, et des Pakistanais du Bangladesh, dont il est question dans la clause (5) ci-dessus, ou bien plus tôt s'ils en conviennent, le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan discuteront et régleront le problème des 195 prisonniers de guerre. Le Bangladesh a bien spécifié qu'il ne pourra participer à une réunion de ce genre que sur la base de l'égalité souveraine."

148. Nous espérons que l'accord de Delhi sera mis en oeuvre rapidement, totalement, et sans heurt, avec la bonne volonté de toutes les parties. Les premières mesures dans ce sens ont déjà été prises. Le rapatriement simultané des Bengalis du Pakistan, des Pakistanais du Bangladesh et des prisonniers de guerre et internés civils se trouvant en Inde a déjà commencé.

149. Je doute qu'il existe dans l'histoire moderne un cas similaire où le cessez-le-feu, la démarcation de frontières, le retrait de troupes, l'évacuation de territoires occupés et le rapatriement de personnes détenues ou restées bloquées à la suite d'un conflit armé d'importance, se soit produit en si peu de temps. Tout cela a été mené à bien par voie de négociations directes et grâce à la compréhension dont ont fait preuve toutes les parties après avoir pris en considération tous les aspects du problème. Discuter maintenant par bribes et morceaux et séparément l'un ou l'autre de ces problèmes du point de vue de l'un ou l'autre des parties serait, pour dire le moins, bien peu fécond.

150. Ces faits concrets démontrent que notre recherche d'une normalisation des relations et de l'instauration d'une paix durable sur le sous-continent s'est poursuivie et a donné des résultats importants. Nous sommes sans équivoque engagés dans cette voie. Si nous réussissons à faire du sous-continent une zone de paix et de coopération, cela servira non seulement à procurer une vie meilleure à quelque 700 millions de ses habitants, mais cela exercera aussi un effet salutaire sur d'autres régions.

151. L'accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet-Nam a été signé à Paris cette année. Pendant bien des années, nous avions à maintes reprises exprimé notre certitude qu'une solution militaire dans la région n'était pas possible. Voilà pourquoi la destruction massive et apparemment évitable de vies et de biens en Indochine nous troublait et nous peinait profondément. Les conditions finales du règlement, y compris les dispositions visant au retrait des forces étrangères en Indochine et au cessez-le-feu dans la région, ne diffèrent guère de ce que nous avons préconisé depuis des années. Les souffrances terribles du peuple vietnamien doivent prendre fin, et la pleine application de l'accord de Paris représente à cet égard une possibilité, même si cela ne doit pas aller sans difficulté; tous les efforts doivent être déployés pour assurer une paix durable et une reconstruction rapide et complète.

152. Comme avec le peuple du Viet-Nam, l'Inde a toujours entretenu des liens historiques, culturels et affectifs avec les peuples du Laos et du Cambodge. Ceux-ci peuvent compter sur notre sympathie, notre compréhension et notre appui. A cet égard, nous nous félicitons de l'accord récemment conclu entre les parties concernées au Laos. Nous espérons que bientôt le peuple du Laos saura établir un gouvernement de coalition nationale, en accord avec ses aspirations légitimes et sans ingérence étrangère.

153. La paix en Indochine ne sera complète qu'au moment où la guerre du Cambodge prendra elle aussi fin. Nous sommes profondément émus des souffrances que le peuple du Cambodge continue d'endurer et des terribles pertes de vies que connaît ce pays. Nous demandons que le peuple du Cambodge soit libre de déterminer sans aucune ingérence extérieure son propre avenir afin que la paix

revienne enfin sur cette terre malheureuse et qui a tant souffert. La communauté internationale pourra aider à ce processus de la meilleure façon en respectant pleinement les droits légitimes à la liberté, à la souveraineté et à la sécurité de tous les Etats d'Indochine.

154. Le débat général sur la situation au Moyen-Orient qui a eu lieu au Conseil de sécurité cet été a révélé une fois de plus de manière convaincante qu'il ne saurait y avoir de solution tant qu'Israël ne se retirera pas des territoires qu'il a occupés par la force à la suite de la guerre de 1967. Le refus persistant d'Israël de quitter les territoires arabes occupés et la violation des droits de leurs habitants constituent la cause directe de la tension et du conflit dans cette région. Une juste solution fondée sur l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et sur la reconnaissance des droits inaliénables des Palestiniens pourrait mener à la paix dans cette région. La visite du Secrétaire général au Moyen-Orient a sans doute servi à éclairer les positions respectives des adversaires; son analyse pourrait fort bien aider les parties et le Conseil de sécurité à poursuivre la recherche d'une solution juste et prompte à cette situation délicate. Pour notre part, nous nous laisserons guider par les principes que nous avons toujours suivis à l'égard du problème du Moyen-Orient: non-acquisition de territoires par la force des armes, droit de tous les Etats de la région à l'existence, respect des droits inaliénables des Palestiniens.

155. Nous avons pris acte avec satisfaction du dialogue direct qui s'est établi entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée pour une intensification des contacts afin que puissent être résolus les problèmes humanitaires et qu'aboutisse en fin de compte la réunification de la Corée. Dans ces entretiens, comme d'ailleurs pour tout ce qui concerne la Corée, moins il y aura d'ingérence extérieure, mieux cela vaudra pour l'amélioration des relations entre les parties. Toute proposition soumise aux Nations Unies à ce propos sera examinée par nous à la lumière de ce que je viens de dire.

156. Les phénomènes jumeaux de domination coloniale et de sectarisme racial en Afrique constituent le plus lourd fardeau qui pèse sur la conscience du monde contemporain.

157. La situation des habitants des territoires sous domination portugaise a été tragiquement éclairée par les révélations dans la presse internationale au sujet des massacres odieux du Mozambique. Nous devons continuer à dénoncer le caractère criminel du colonialisme portugais.

158. Nous saluons la déclaration d'indépendance du peuple de la Guinée-Bissau et nous apportons notre appui au Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde dans son oeuvre d'intégration nationale et de consolidation. Nous ne doutons pas que les peuples d'Angola et du Mozambique réussiront bientôt dans leur lutte pour l'indépendance.

159. La volonté d'indépendance doit être appuyée par les Nations Unies non seulement dans les régions que j'ai nommées, mais aussi dans beaucoup d'autres dont nous parlerons durant ces trois mois. Nous avons été déçus, lorsque la question du terrorisme a été discutée au Comité spécial du terrorisme international, de constater chez

certain un refus d'admettre la possibilité pour les combattants de la liberté d'user de tous les moyens pour parvenir à leurs fins, ce qui a empêché le Comité d'arriver à des conclusions.

160. Au Zimbabwe, le régime raciste maintient son administration illégale au défi de l'opinion mondiale. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas pu prendre de mesures décisives pour appliquer les sanctions prononcées. Il s'agit non seulement d'améliorer leur efficacité, mais encore il est nécessaire de les étendre et de les renforcer. La violation de sanctions par certains pays et certains intérêts commerciaux est fort regrettable, notamment si nous nous souvenons que les sanctions ont été imposées par une décision unanime du Conseil de sécurité.

161. Nulle part les obligations investies dans les Nations Unies ne sont plus contraignantes qu'en Namibie. Le peuple de Namibie a fait preuve de beaucoup de courage en affirmant ses propres droits par le boycottage des récentes prétendues élections en Ovamboland. De toute évidence, le Gouvernement sud-africain n'est pas disposé à travailler avec les Nations Unies pour assurer l'indépendance et l'unité de la Namibie. Les efforts déployés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, son Haut Commissaire et le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe pourraient, si leurs activités étaient planifiées et coordonnées de manière bien conçue, contribuer de façon efficace à l'indépendance politique du peuple namibien tout entier.

162. Au cours de cette session, l'Assemblée générale examinera l'adoption d'un projet de convention sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [point 53 (b)]. Nous appuyerons toute mesure tendant à intensifier et à élargir l'action destinée à mettre hors la loi cette doctrine inhumaine et intolérable qui a infligé tant de souffrances à des millions d'êtres en Afrique du Sud. Tout récemment encore, le monde a été choqué par les massacres brutaux de Carletonville.

M. Boaten (Ghana), vice-président, prend la présidence.

163. Aujourd'hui est le jour anniversaire de la naissance du Mahatma Gandhi, et je me souviens qu'il a été le premier à s'élever et à se révolter contre les pratiques cruelles du Gouvernement sud-africain. Il a mené un mouvement destiné à améliorer le sort des gens de couleur dans ce pays, avant même de lancer le mouvement de désobéissance civique en Inde pour obtenir notre liberté et notre indépendance. Depuis que l'Inde a soulevé la question devant les Nations Unies en 1946, presque chaque Membre de cette organisation, y compris les alliés de l'Afrique du Sud, a dénoncé l'*apartheid*. Nous continuerons de coopérer avec tous les autres Etats Membres jusqu'à ce que l'Afrique du Sud renonce à son intolérable politique de discrimination raciale.

164. Les événements récents sur la limitation des armes nucléaires et l'interdiction de certaines catégories d'armes de destruction massive ont, certes, de l'importance, mais une paix et une sécurité mondiales ne pourront reposer que sur un désarmement total. Cependant, l'objectif du désarmement général et complet, y compris, en particulier, le désarmement nucléaire, demeure plus distant que jamais.

Nous demandons instamment depuis longtemps la convocation d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle participeraient tous les pays, afin d'attirer l'attention sur ce problème urgent. Hélas, le Comité spécial pour la Conférence mondiale du désarmement, constitué après la dernière session de l'Assemblée, n'a pas été en mesure d'effectuer de travail substantiel. Avec un peu de bonne volonté de toutes parts, les difficultés qui se sont présentées pourraient être supprimées par l'Assemblée actuelle afin que l'on puisse préparer, aussitôt que possible, une conférence mondiale du désarmement.

165. Ma délégation note avec intérêt la question nouvelle proposée par la délégation de l'Union soviétique pour une réduction des budgets militaires [point 102 de l'ordre du jour]. L'intention semble être que les membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres Etats qui ont une importance militaire utilisent une partie des économies ainsi réalisées pour fournir une assistance aux pays en voie de développement. Nous avons souligné que les économies résultant du désarmement devraient être acheminées vers une aide au développement. Nous coopérerons donc avec les autres délégations dans un effort constructif en vue de voir comment cette proposition, qui sera sans doute explicitée au cours du débat, pourrait servir l'intérêt du désarmement tout en intensifiant l'aide au développement.

166. La Déclaration faisant de l'Océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] est un résultat significatif de nos efforts en vue de réduire les rivalités des grandes puissances et les tensions dans diverses régions du monde, et découle de notre désir d'éliminer les alliances et les bases militaires. Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux qualités d'homme d'Etat du premier ministre Sirimavo Bandaranaike, du Sri Lanka, qui a su mobiliser l'opinion publique internationale à cette fin. Un travail utile a été entrepris par les 15 membres du Comité spécial de l'Océan Indien créé lors de la dernière session de l'Assemblée [résolution 2992 (XXVII)] pour examiner les mesures destinées à mettre en oeuvre la Déclaration. Cette déclaration ne saurait être effective que si les grandes puissances et les autres puissances maritimes importantes coopèrent pleinement avec les Etats du littoral et de l'intérieur.

167. Nous attendons avec intérêt la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Les réunions du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale cette année ont mis en lumière certaines difficultés dont aucune ne devrait se révéler insurmontable. En travaillant avec d'autres pays, nous pourrions parvenir à élaborer un droit juste et équitable de la mer et des fonds marins, qui fournirait et assurerait une exploration et une exploitation ordonnées du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale et une gestion rationnelle des ressources de la zone, compte tenu des besoins et intérêts particuliers des pays en voie de développement, qu'ils soient côtiers ou sans littoral. Un droit de la mer juste et viable devrait également fournir un ensemble de règlements pour d'autres utilisations de la mer, y compris ceux concernant l'exploitation des ressources biologiques et autres, par l'établissement de zones exclusives de pêche et de zones économiques pour les pays côtiers.

168. La notion d'une association mondiale pour le développement économique et social a été acceptée. Toutefois, le progrès vers une pleine application de la Stratégie internationale du développement pour les années 70 [résolution 2626 (XXV)]. Certains pays développés, notamment les plus petits, ont eu une réaction favorable, mais le succès dans la réalisation des objectifs, même de ceux dont on a le plus parlé a été faible. Un fait navrant qu'il faut relever est que la deuxième Décennie du développement est en train de suivre le même chemin que la première et a beaucoup moins d'excuse pour cela. La croissance de la plupart des pays en voie de développement a été au-dessous des objectifs prévus. La croissance des pays les moins développés est encore plus lente. Les bénéfices de la croissance économique dans le monde ne sont pas également partagés, et les sociétés riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Une pleine reconnaissance de l'interdépendance de la communauté mondiale et l'adoption de mesures capables d'assurer un développement économique plus équilibré dans l'économie mondiale font encore défaut.

169. Beaucoup de pays en voie de développement ont déjà fait état d'un danger réel et imminent du fait que, en raison de la préoccupation des pays développés à l'égard d'un réajustement de leurs rapports mutuels, le besoin urgent d'appliquer des mesures en faveur des pays en voie de développement ne reçoit pas l'attention qu'il mérite. La première révision et évaluation biennale de la Stratégie n'ont pas été concluantes. Si des conclusions concertées pouvaient être tirées au cours de la présente session, des mesures pourraient être prises pour améliorer la situation pour le reste de la Décennie. Dans les pays en voie de développement, nous devons continuer la lutte pour la justice et une égalité plus grande. De même, nous devons rechercher une plus grande coopération économique entre les pays en voie de développement eux-mêmes. Les mesures importantes récemment évoquées à Alger à cet égard devraient se révéler fort utiles.

170. Contrairement à ce que l'on attendait auparavant, l'accord sur la réforme monétaire internationale ne s'est pas fait. La stabilité dans les accords monétaires internationaux n'est pas encore à portée de main. Les questions sont certes complexes. Les pays non alignés ont répété que le nouveau système monétaire international — à l'établissement et au fonctionnement duquel les pays en voie de développement devraient participer en tant que partenaires égaux — devrait être universel. Le système devrait garantir la stabilité des courants commerciaux internationaux et les conditions de financement et reconnaître la situation et les besoins particuliers des pays en voie de développement afin qu'ils reçoivent un traitement préférentiel.

171. La croissance du commerce mondial et une participation équitable des pays en voie de développement seront facilitées par l'établissement de droits spéciaux de tirage en tant que réserve principale pour la réduction du rôle monétaire de l'or, permettant la création d'un mécanisme d'ajustement efficace et équitable et, par-dessus tout, l'établissement d'un lien entre les droits spéciaux de tirage et le financement du développement, en vue de fournir un transfert adéquat de ressources réelles aux pays en voie de développement. Toutes ces mesures créeront les dispositions nécessaires pour une liquidité suffisante.

172. La Déclaration adoptée il y a quelques jours à Tokyo⁶ sera suivie bientôt par une série de négociations commerciales multilatérales. Il faut se féliciter de la tendance vers une libéralisation du commerce mondial, mais les pays en voie de développement ne devraient pas être perdants dans ces négociations. Des mesures spécifiques doivent être prises pour assurer des bénéfices supplémentaires aux pays en voie de développement dans le commerce international. Cela a d'ailleurs été accepté à Tokyo.

173. Pour y parvenir, la notion de traitement préférentiel pour les pays en voie de développement dans tous les secteurs des négociations devrait être retenue. En outre, nous devons assurer que l'élargissement des dispositions préférentielles entre pays développés et la réduction des tarifs industriels à la suite des négociations commerciales multilatérales ne viennent pas éroder les maigres bénéfices que les pays en voie de développement ont obtenu dans le contexte du système généralisé des préférences. Pour que le système fonctionne pleinement, il faudra qu'il soit appliqué par ceux qui ne l'ont pas encore adopté et il faudra des améliorations réelles dans les accords qui fonctionnent déjà.

174. L'équilibre délicat et précaire entre l'office et la demande alimentaires dans le monde depuis quelques années met en relief le besoin urgent d'une stratégie globale pour la sécurité alimentaire. Une sécheresse considérable dans plusieurs pays a mis au premier rang le problème qui consiste à accorder les ressources et la technique mondiales de la production alimentaire aux besoins globaux dans les années normales et anormales. Nous appuyons l'initiative de la FAO en vue d'une solution efficace à apporter à ce problème.

175. En soulignant le lien essentiel entre le développement économique et l'amélioration du milieu, nous avons constamment fait remarquer qu'il n'y a pas de contradiction entre la solution des problèmes écologiques et les intérêts des pays en voie de développement. Nous nous sommes donc élevés contre l'utilisation de considérations écologiques pour réduire l'assistance, établir des barrières commerciales et empêcher le transfert des connaissances techniques. Cela pourrait être le résultat d'un désir à courte vue de protéger des avantages économiques : la limitation de la croissance économique ne devrait pas être adoptée au détriment des pays en voie de développement.

176. C'est pourquoi nous sommes certains que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, sous la direction de M. Maurice Strong, tiendra compte de tout cela pour mettre au point un plan d'action pour l'amélioration de l'humanité tout entière. Dans ce contexte, le développement des établissements humains est d'une importance particulière pour les pays en voie de développement.

177. J'ai suivi avec grand intérêt les nombreuses opinions exprimées par d'éminents ministres et chefs de délégations ici réunis. Aujourd'hui, j'ai retenu l'attention de l'Assemblée pour exposer nos idées sur certaines des importantes questions dont nous sommes saisis. Nous devons réfléchir

⁶ Déclaration du 14 septembre 1973 approuvée à Tokyo par la Réunion ministérielle des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

aux nombreuses et utiles idées qui nous ont été soumises par des hommes réfléchis et nous devons mettre toutes nos énergies au service de l'effort collectif en tant qu'hommes d'action. La Charte fournit le mécanisme pour traduire ces idées sur le plan concret. Si nous le pouvons, amassons suffisamment de courage et de sagesse pour saisir l'occasion de servir nos semblables.

178. M. KARKI (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais transmettre à cette assemblée les salutations et les meilleurs vœux de mon souverain, S. M. le roi Birendra Bir Bikram Shah Deva, pour la réussite de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale.

179. Au nom de ma délégation, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous admirons profondément vos qualités. Je suis certain que ces qualités, alliées à votre grande expérience, vous aideront grandement à remplir ces hautes fonctions. Ma délégation vous adresse ses vœux sincères de réussite et vous promet sa pleine coopération dans votre tâche importante.

180. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre sincère appréciation des services rendus par le président sortant de l'Assemblée, M. Stanislas Trepczyński, qui a rempli ses fonctions de président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale de façon exemplaire.

181. La plupart des orateurs qui ont déjà pris part à la discussion générale cette année ont attiré l'attention des auditeurs sur la détente croissante qui existe aujourd'hui entre les grandes puissances du monde. L'esprit de coopération et d'entente qui s'est manifesté entre les deux superpuissances a été d'une façon générale salué par tous. L'accord conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la prévention d'une guerre nucléaire a fait l'objet d'éloges. Les dialogues entre la Chine et les Etats-Unis, d'une part, et entre la Chine et le Japon, d'autre part, ont été appréciés à leur juste valeur. L'amélioration du climat politique en Europe a été notée avec satisfaction.

182. Ma délégation, elle aussi, voit dans cette évolution récente des relations internationales des mesures positives vers l'objectif de la paix et de la sécurité internationales. La crainte d'un holocauste nucléaire ne vient plus nous hanter. La guerre froide semble bien terminée. Mais, je me permettrai de rappeler à cette audience éminente que ni la détente ni la paix ne constituent une fin en soi. Nous avons besoin de détente pour la paix et nous avons besoin de la paix pour le progrès, pour le développement, de même que pour le bonheur et la prospérité de l'humanité.

183. Nous devons tous en conséquence, et notamment les petits pays et les pays en voie de développement, nous garder de céder à l'euphorie devant l'état actuel des affaires mondiales et nous ne devons pas rester passifs devant les problèmes urgents que connaît actuellement la plus grande partie de l'humanité. Ma délégation n'a pas l'intention de soulever quelque crainte que ce soit ni de mettre en doute la sincérité des grandes puissances qui se sont efforcées d'instaurer une atmosphère de détente accrue. Ce que ma délégation désire mettre en relief, c'est qu'il est nécessaire

de saisir l'occasion actuelle, caractérisée par un esprit de coopération et d'entente mutuelle, pour travailler dans le but de résoudre les problèmes qui prévalent dans le monde d'aujourd'hui. L'élan de la détente doit pouvoir s'intensifier de plus en plus et prendre une signification de plus en plus profonde. On devrait profiter de cet esprit de détente pour faire bénéficier l'humanité tout entière de ses bienfaits.

184. Ce que je viens de dire devient très clair et très frappant lorsque nous examinons les problèmes qui continuent d'accabler le monde d'aujourd'hui. Tout d'abord la disparité économique persistante entre les pays développés et les pays en voie de développement est un élément très inquiétant du monde actuel. Malgré les déclarations des Nations Unies lors de la première et de la deuxième Décennie du développement, le fossé entre pays développés et pays en voie de développement va s'élargissant de plus en plus. Les pays riches s'enrichissent, les pays pauvres s'appauvrissent de plus en plus chaque année. L'objectif fixé de 1 p. 100 du produit national brut en vue d'aider les pays les plus pauvres reste un objectif éloigné. A moins que des doses massives de techniques et de capitaux ne soient consacrées aux pays en voie de développement, cette divergence économique continuera de s'accroître et le monde se trouvera bientôt polarisé entre les pays riches du nord et les pays pauvres du sud. Ma délégation adresse donc un appel pressant aux nations industrialisées pour qu'elles s'efforcent sincèrement d'atteindre l'objectif fixé de 1 p. 100 du produit national brut pour l'assistance.

185. Parallèlement, les nations industrialisées devraient accorder des termes commerciaux favorables aux pays en voie de développement. L'esprit de détente devrait se manifester également dans le domaine des affaires et du commerce pour prendre une signification réelle dans les pays en voie de développement. Ma délégation espère que les négociations qui se déroulent actuellement à Tokyo dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce permettront d'aboutir à des propositions audacieuses et substantielles grâce auxquelles les pays en voie de développement bénéficieront de termes d'échange plus favorables.

186. La douloureuse histoire de la colonisation et de l'exploitation économique des pays en voie de développement a été une cause importante de conflits et de guerres. Tant que ces conditions persisteront, nous ne pourrons espérer de manière certaine une ère de paix. Tant que les trois quarts de l'humanité ne pourront accéder à un minimum de vie convenable, la paix et la sécurité resteront menacées.

187. Pour toutes ces raisons, je crois, les auteurs de la Charte des Nations Unies ont fait de l'objectif de la prospérité économique l'un des buts des Nations Unies.

188. Le Népal a dû lutter contre les forces latentes de l'insécurité. Mon souverain, S. M. le roi Birendra, a déclaré récemment :

"La bataille se situe bien sur notre territoire; c'est une bataille contre le retard et la misère et pour en venir à bout j'ai souligné la nécessité du développement... il s'agit d'une croisade contre la pauvreté, si longue et si ardue soit-elle; c'est un besoin et une responsabilité morale auxquels nous ne pouvons nous soustraire".

189. Alors que la nécessité de développement, l'effort de développement et les problèmes auxquels se heurte cet effort sont similaires dans les pays en voie de développement, leur ampleur est particulièrement accusée dans le cas des pays en voie de développement sans littoral. Les pays sans littoral, qui du fait de la géographie sont privés du moyen de transport le moins cher — le transport maritime — doivent supporter des dépenses supplémentaires pour les transports dans le commerce international. Ce fait augmente leurs coûts de production et rend leurs produits non concurrentiels sur le marché international. Ce problème, que la communauté internationale a compris, a trouvé son expression dans les organisations économiques régionales, à l'Assemblée générale et plus particulièrement à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Toutes ces organisations internationales ont adopté diverses recommandations et ont lancé des appels, mais à moins que des moyens efficaces ne soient trouvés pour subventionner les frais supplémentaires de transport, les efforts des pays en voie de développement sans littoral se verront freinés.

190. L'intérêt que nous portons au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale et à la prochaine révision de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est dicté par le désir de compter les richesses cachées du fond des mers et des océans parmi les arsenaux de notre guerre contre la pauvreté et le sous-développement. Pour nous particulièrement, habitants d'un pays où se trouvent de nombreuses montagnes jeunes et qui manque de ressources minérales suffisantes pour assurer son développement industriel, pays ayant des limites que la topographie impose à l'extension de terres arables en vue d'alimenter une population croissante, la promesse des richesses minérales et des pêcheries est de la plus grande importance. Il est naturel que nous nous montrions désireux de protéger nos droits découlant de la déclaration sur le patrimoine commun de l'humanité. D'où notre désir de faire en sorte que la région située au-delà des limites de la juridiction nationale ne soit pas transformée en une zone qui perde toute signification économique ou dont l'exploitation serait impossible.

191. Nous sommes prêts à faire de la part des intérêts des pays côtiers, mais nous comptons sur la réciprocité de leur part. Nous croyons que plus grande sera la zone appartenant à l'humanité tout entière, plus grands seront les avantages que l'humanité en retirera.

192. La résolution des Nations Unies [3029 (XXVII)] a nettement souligné qu'il fallait tenir compte des intérêts des pays en voie de développement. Le Népal, en tant que pays en voie de développement, est prêt à aider à réaliser l'objectif de la résolution dans l'intérêt de toutes les nations en voie de développement.

193. Cependant, la mise en commun des avantages et l'utilisation des produits du fond des mers et des océans, la jouissance du droit à la pêche, etc., ne resteront que des idéaux pour les pays sans littoral s'ils ne sont pas étayés par des dispositions précises leur garantissant l'accès libre et sans entraves à la mer. Il convient de prévoir expressément des installations portuaires et autres installations indispensables afin que les pays sans littoral puissent partager ces

avantages avec le reste du monde. Pour rétrécir le fossé du développement, ces éléments essentiels devront être pris en considération dans la convention sur le droit de la mer.

194. Pour ce qui est du partage équitable, tout en tenant compte des besoins des pays en voie de développement, il convient d'examiner plus en détail les droits et intérêts des pays sans littoral qui sont les moins développés des pays en voie de développement. Ce que nous recommandons, ce n'est pas que l'on adopte des normes nouvelles qui ne soient déjà en pratique dans la communauté internationale. Nous voulons seulement que la même norme soit appliquée de manière judicieuse.

195. Ma délégation est très heureuse de saluer ici les Bahamas en tant que pays indépendant et souverain. L'accès à l'indépendance des Bahamas est un nouvel exemple du déclin du colonialisme dans le monde entier. Mais ce fléau sévit encore dans certaines parties du monde. Dans la partie australe de l'Afrique, les problèmes chroniques du colonialisme et du racisme persistent aussi obstinément qu'avant. Les populations du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée-Bissau continuent de subir la pire forme de colonialisme pratiquée par le Portugal. Ma délégation condamne fermement le récent massacre de personnes désarmées et sans défense commis au Mozambique par les colonialistes portugais. Au mépris total de l'opinion mondiale et des diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, les dirigeants coloniaux du Portugal s'acharnent à pratiquer leur ancienne politique. La politique répressive et rétrograde des puissances coloniales est incompatible avec la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. En outre, les colonialistes portugais exploitent les ressources de ces territoires tout en écrasant implacablement le mouvement d'indépendance de la population de ces territoires éprise de liberté.

196. La politique raciste d'*apartheid* appliquée par l'Afrique du Sud est un défi constant aux idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette politique n'est pas seulement une source d'humiliation pour la majorité de la population de l'Afrique du Sud, mais également un affront à l'humanité et au comportement des hommes civilisés. Le régime sud-africain s'efforce maintenant de se fortifier encore plus grâce à une alliance impie avec Lisbonne et Salisbury. L'Afrique du Sud et le Portugal ont reçu assistance de leurs principaux partenaires commerciaux qui, de leur côté, s'enrichissent considérablement aux dépens de la population autochtone. Les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud devraient cesser de faire des investissements dans ce pays tant que celui-ci n'aura pas renoncé à la politique inhumaine de l'*apartheid*. Ma délégation a toujours appuyé l'idée que les combattants de la liberté et les réfugiés de la partie australe de l'Afrique devraient recevoir une assistance pour combattre le racisme.

197. Le régime sud-africain a continué d'occuper illégalement la Namibie même après que les Nations Unies eurent mis fin à son mandat. C'est là un affront de plus aux Nations Unies. En outre, l'Afrique du Sud a appliqué sa politique inhumaine d'*apartheid* à la Namibie. Les combat-

tants de la liberté de la Namibie connaissent les souffrances et les tortures dans les prisons d'Afrique du Sud. Ma délégation appuie fermement les efforts déployés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour s'acquitter de ses fonctions conformément à la résolution adoptée par les Nations Unies.

198. En Rhodésie du Sud, le régime minoritaire raciste a persisté dans sa politique de discrimination et de répression contre la majorité de la population. L'opinion mondiale est fortement en faveur du droit du peuple du Zimbabwe à l'autodétermination. Les sanctions obligatoires imposées par les Nations Unies contre le régime illégal restent sans effet.

199. La situation dans la partie australe de l'Afrique constitue une grave menace à la paix. Il doit y avoir une limite aux souffrances et aux humiliations subies par un grand nombre de personnes à cause d'un régime minoritaire fondé sur l'exploitation sans merci. Il appartient à tous les Etats Membres de l'ONU, y compris les principaux partenaires commerciaux de ces régimes racistes et colonialistes, de s'efforcer sincèrement de mettre en oeuvre les diverses résolutions adoptées par les Nations Unies à cet égard. Nous devons tous agir de concert et avec sincérité avant que la situation ne devienne explosive et n'aboutisse à l'effusion de sang.

200. Malgré certains événements encourageants dans le domaine du désarmement, l'accroissement du potentiel militaire semble se poursuivre dans des proportions inquiétantes dans bien des nations. Même les petites et moyennes puissances dépensent des fortunes à essayer de s'armer. Les grandes puissances, tout en essayant d'enrayer la course aux armements entre elles, semblent s'être livrées à une sérieuse émulation pour fournir de l'équipement militaire à divers pays. Le Traité d'interdiction des essais⁷ reste méconnu et négligé par certaines des puissances nucléaires. Les essais nucléaires se sont poursuivis au mépris total de l'opinion mondiale. Il n'y a pas eu de progrès vers l'interdiction des armes chimiques. Des sommes considérables sont consacrées à la production et à la mise au point d'armes perfectionnées de destruction. Ces activités, outre qu'elles créent une atmosphère de crainte et d'insécurité, absorbent des sommes considérables qui auraient pu servir à alléger les souffrances des malheureux et des nécessiteux du monde entier.

201. Sans désarmement complet et universel, une paix durable est impossible. C'est dans cet esprit que ma délégation a appuyé l'idée d'une Conférence mondiale du désarmement, précédée d'un travail préparatoire approprié, à laquelle toutes les nations du monde, y compris les pays divisés, devraient pouvoir participer.

202. Le problème du Moyen-Orient reste sans solution malgré tous les efforts déployés par les Nations Unies et malgré la détente croissante entre les grandes puissances. C'est là une preuve de plus qu'une solution durable du problème ne peut être élaborée que par les parties intéressées elles-mêmes. Ma délégation est sensible à l'initiative que

le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a prise en allant au Moyen-Orient pour évaluer la situation et consulter les dirigeants de l'Egypte, d'Israël et de la Jordanie afin de résoudre le problème. Ma délégation voudrait répéter sa conviction que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, du 22 novembre 1967, constitue une base raisonnable pour une solution juste et pacifique de la crise au Moyen-Orient. Une juste solution du problème peut aisément être trouvée dans le cadre de cette résolution. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique de l'appliquer et d'adhérer à la formule déjà prévue. Par le passé, nous avons demandé instamment qu'Israël se retire des territoires occupés. Nous sommes cependant obligés de constater qu'Israël ne s'est pas montré disposé à le faire; au contraire, il s'efforce d'apporter des changements démographiques dans les territoires occupés. Nous demandons instamment à Israël de se retirer des territoires occupés afin que l'atmosphère déjà très tendue puisse se détendre et se prêter à de nouvelles négociations.

203. On a assisté à un accroissement inquiétant de la fréquence des actes de terrorisme, de détournements d'avions et autres actes de représailles et contre-représailles. La vague de meurtres gratuits, de détournement d'avions ou d'enlèvements de personnes nous inquiète tous profondément. Ma délégation condamne fortement tous les agissements de cette nature et demande instamment que la question majeure du terrorisme ne soit pas laissée de côté et enterrée sous des discours verbeux.

204. J'ai fait une brève allusion aux problèmes auxquels nous nous heurtons dans le monde d'aujourd'hui. J'ai pu paraître un peu pessimiste dans mon appréciation de la situation mondiale. Loin d'en être ainsi, j'ai seulement voulu dire que l'heure actuelle est le moment opportun pour aller au fond des véritables problèmes qui se posent aujourd'hui à la plus grande partie de l'humanité.

205. Ma délégation relève avec satisfaction les faits encourageants qui sont apparus à l'horizon international contemporain. Le plus important d'entre eux est la fin des combats au Viet-Nam. Les accords de paix de Paris pour un cessez-le-feu au Viet-Nam avaient pour but de mettre fin à la misère et aux destructions, indicibles dont souffre depuis longtemps le peuple du Viet-Nam. Nous espérons que les termes des accords de paix de Paris seront scrupuleusement respectés par toutes les parties au conflit afin qu'une paix durable soit maintenue au Viet-Nam. Le retrait des troupes américaines du Viet-Nam du Sud est une mesure dont il faut se féliciter. Nous réaffirmons notre conviction que les peuples d'Indochine doivent être libres de décider de leur propre avenir sans aucune ingérence extérieure.

206. Un autre fait important est l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation cette année. A la suite de négociations patientes et habiles, les deux pays ont pu signer, vers la fin de l'année dernière, à Berlin, un traité définissant leurs relations. Pour les Nations Unies, l'admission de ces deux pays rapproche l'Organisation de l'universalité. Ma délégation est heureuse de souhaiter la bienvenue à la République démocratique allemande et à la République fédérale d'Allemagne qui, ensemble, avec une population de 73 millions d'habitants, une économie prospère et une technique très développée seront assurément une source

⁷ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

d'énergie et de force considérables pour les Nations Unies. Vue d'Europe, l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne marque la réalisation d'efforts inlassables destinés à faire régner un esprit de collaboration et de coexistence pacifique que ce continent n'a pas connu depuis longtemps.

207. Plus près de mon pays, l'Inde et le Pakistan ont pu conclure un accord concernant le rapatriement des prisonniers de guerre et l'échange de civils. Ma délégation est sincèrement heureuse de cette mesure qui fera beaucoup pour soulager les problèmes d'ordre humanitaire qu'avait fait naître le conflit de 1971. Ma délégation espère qu'un esprit de compréhension et d'amitié se manifestera lors de la mise en oeuvre des termes de l'accord. Cet accord devrait en outre préparer la normalisation des relations entre l'Inde et le Pakistan. L'amélioration de la situation sur le sous-continent devrait aider le Bangladesh à obtenir son admission légitime à l'ONU.

208. Ma délégation voudrait rappeler qu'elle appuie la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale sur la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. L'appui que nous donnons à cette déclaration est motivé simplement par notre désir de paix pour cette zone sensible. Ma délégation espère que des mesures concrètes seront prises pour assurer au plus tôt la mise en oeuvre de la déclaration.

209. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin 1972, a réussi à attirer l'attention des gouvernements et du public sur la nécessité d'agir de concert afin de préserver et d'améliorer l'environnement. La prise de conscience croissante du fait que la protection de l'environnement est un problème qui touche

tant les pays développés que les pays en voie de développement, bien qu'à des degrés divers et de façon différente, est un fait dont nous nous félicitons. Alors que pour les pays développés les problèmes de l'environnement sont la conséquence directe de la pollution et de l'industrialisation, pour les pays en voie de développement ces problèmes ont leurs racines dans l'usage peu scrupuleux des ressources naturelles et l'incapacité d'enrayer le processus de détérioration dû à des causes naturelles. Pour ne donner qu'un exemple, l'érosion des sols a posé un problème grave dans mon pays. De vastes étendues de terre fertile sont entraînées tous les ans par les cours d'eau. Nous n'avons même pas été en mesure d'évaluer les dégâts causés chaque année par l'érosion des sols et encore moins de faire quelque chose pour apporter une solution à ce problème. Ces questions et d'autres similaires ayant trait à l'environnement devraient retenir sans tarder l'attention du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

210. En conclusion, je voudrais souligner que nous sommes venus à l'Organisation des Nations Unies pour promettre notre appui et pour nous consacrer à nouveau à la réalisation des nobles idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que cette organisation est la seule qui puisse apporter la paix et l'harmonie à notre monde, un monde qui est divisée entre des nations développées et des nations en voie de développement, grandes et petites. Les Etats Membres devraient travailler sincèrement pour que l'Organisation soit plus efficacement à même d'assurer une paix durable, de développer des relations amicales entre les nations et de réaliser la coopération internationale pour la solution des divers problèmes d'ordre international.

La séance est levée à 13 h 30.